

LE MO LE MONDE OUVRIER

NOTRE DOSSIER
SPÉCIAL
PL89 : LA CAQ
S'ATTAQUE AU
DROIT DE GRÈVE
PAGES 7 À 10



FTQ

FABIANA MARIN

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

N° 151 / MAI-JUIN-JUILLET-AOÛT 2025

ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 89

La CAQ déconnectée du monde du travail

Le gouvernement de François Legault et son ministre du Travail, Jean Boulet, ont finalement adopté le projet de loi n° 89 qui vient museler les travailleurs et travailleuses en limitant l'exercice du droit de grève.

En commission parlementaire, la présidente de la FTQ, Magali Picard, a pourtant rappelé au ministre que le droit de grève est un droit protégé par la Charte des droits et libertés et la Constitution. Malgré cela, la CAQ persiste et signe. Ce gouvernement à la dérive se donne le droit de mettre fin à un conflit de travail à sa guise, politisant ainsi l'ensemble des débats futurs.

La FTQ a déjà prédit ce qui arriverait: en négociation, les employeurs vont s'asseoir sur leurs deux mains, déposer des offres inacceptables de façon à provoquer un conflit pour ensuite aller pleurer sur l'épaule du ministre pour qu'il mette fin au débrayage. Personne ne veut jouer dans ce mauvais film.

Pour la FTQ, ce projet de loi est une attaque contre

le droit de grève. Un projet de loi inutile et antidémocratique. En commission parlementaire, le ministre n'a même pas été capable de dire à quel conflit de travail dans les 15 dernières années il aurait appliqué sa nouvelle loi. Gênant!

Pour la FTQ, ce projet de loi est une distraction pour tout ce que ce gouvernement n'a pas fait pour la population. S'il voulait vraiment «*considérer davantage les besoins de la population*», comme le nom de son projet de loi l'indiquait, son gouvernement présenterait de vraies mesures pour lutter contre la vie chère, la crise du logement, l'accès

aux soins de santé et investir dans les hôpitaux et les écoles qui tombent littéralement en ruine. Ça, c'est considérer les besoins de la population. Mais non. Le gouvernement a choisi la diversion. Une manœuvre politique pour masquer un bilan social désastreux.

La FTQ se mobilise

La FTQ ne va pas en rester là et annonce qu'elle va rester mobilisée, être sur toutes les tribunes et, oui, aller sur le terrain à la rencontre des ministres et des députés de la CAQ pour leur faire comprendre que brimer des droits fondamentaux a un coût politique. La FTQ

demande au gouvernement d'abroger sa loi et aux partis d'opposition, en prévision de la prochaine campagne électorale, de s'engager publiquement à déchirer cette loi en cas de victoire.

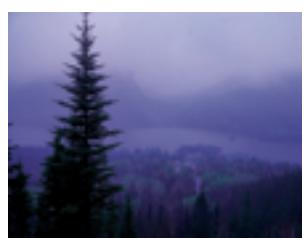
L'héritage de Jean Boulet, lorsqu'il aura cessé d'être ministre, sera celui avec le projet de loi n° 89 du pire recul en droit du travail des 40 dernières années.

Nous vous invitons à écouter le témoignage de la FTQ lors de la commission parlementaire, du 19 mars dernier, en balayant le code QR ci-contre. ■



La présidente de la FTQ, Magali Picard, au terme de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 89, en a profité pour interpeller directement le ministre du Travail, Jean Boulet, pour lui signifier que son projet de loi était une attaque sans précédent contre le droit de grève des travailleurs et travailleuses.

SIMON CLARK



Avenir de notre régime forestier

PAGE 3



Bilan du Sommet SST

PAGE 13



Les États généraux du syndicalisme sont lancés !

PAGE 15

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Dans ce numéro

ACTIONS FÉMINISTES

Un 8 mars féministe et solidaire en Montérégie	11
La FTQ à l'ONU pour défendre nos droits	11
Un pas de plus pour la justice féministe et climatique	11

ACTUALITÉS

Adoption PL89 : La CAQ déconnectée du monde du travail	1
Luttons contre l'homophobie et la transphobie	2
Secteur public : Accueil positif pour le PL100	3
Guerre tarifaire et assurance-emploi	3
Construction : Négos 2025	4
Changement de garde au SFCP-Québec	4
Tarifs et TET : Double coup dur pour les membres de l'UES 800	4
Traversiers : L'arbitrage ou la grève ?	5
Ça brasse à Hydro-Québec	5
Un Congrès haut en couleur pour le SQEES	5
Les membres syndiqués du Barreau acceptent la recommandation du conciliateur	5
Toujours à l'avant-garde	11
S'investir dans un monde en changement	11
Journée internationale des travailleuses et travailleurs	14
Retour sur le Forum sur l'intégration de l'IA en milieu de travail	14
Les États généraux du syndicalisme sont lancés !	15
Chantier de réflexion sur le travail migrant	15

À LA SOURCE

PL101 : entre reculs inacceptables et avancées à encadrer	12
Ne les oubliions pas	12
Un acte héroïque à saluer !	12
Bilan du Sommet SST	13
Les grands Prix de la CNESST reconnaissent le travail de membres de la FTQ	13

CHRONIQUE ET OPINION

Editorial : La CAQ, le pire gouvernement du Québec moderne	3
Enjeux régionaux : Réflexion sur l'action régionale	15

ENVIRONNEMENT

Propositions d'avenir pour notre régime forestier	3
---------------------------------------------------	---

GRAND DOSSIER : LA CAQ S'ATTAQUE AU DROIT DE GRÈVE

Un droit essentiel	8
La FTQ contre le PL89	8
Un danger pour la paix sociale	9
Une solution dont notre système n'a pas besoin	9
Parole aux jeunes : Le dernier recours	10
Les régions en action !	10
Un projet de loi qui renforcera le pouvoir du patronat au détriment de la population	10

LANGUE ET CULTURE

Ensemble pour le français au travail !	6
Nouvel outil : lexique pour les télécommunications	6

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le CISO fête ses 50 ans !	6
Fructueuse solidarité entre Los Mineros et les Métallos	6

CALENDRIER ET AVIS

Programme d'éducation 2025-2026	2
Conférence Fernand-Daoust	2
École de leadership	2
Levée de fonds FTQLL	2
Changement de garde au Syndicat des Métallos	14
Mouvement de personnel	14
Conflit en cours	15
Requêtes en accréditation	16
34 ^e Congrès de la FTQ à venir !	16

ABONNEMENT

Pour vous abonner ou pour modifier votre abonnement, communiquez avec nous !

En ligne : ftq.qc.ca/monde-ouvrier
Par téléphone : 514 383-8000



ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Programme d'éducation 2025-2026

Le programme d'éducation de la FTQ offre un vaste éventail de formations permettant de favoriser l'apprentissage et la prise de conscience des personnes apprenantes. L'offre de formation couvre cinq grands volets liés aux pratiques syndicales d'intervention de la centrale : devenir personne formatrice; se perfectionner comme personne formatrice; se spécialiser dans nos fonctions syndicales; le Collège FTQ-Fonds; et autres activités de formation. Consultez le programme pour plus d'information et pour vous inscrire : ftq.qc.ca/programme-education-syndicale.



Conférence Fernand-Daoust

Le 1^{er} octobre 2025, à midi, la troisième Conférence Fernand-Daoust de l'année se tiendra en mode hybride depuis l'Édifice Fernand-Daoust à Montréal. Présentée par la FTQ et animée par Stéphanie Arseneault, professeure titulaire à l'Université Laval, elle portera sur la francisation des travailleuses et travailleurs migrants. C'est gratuit ! Faites vite, les places en présentiel sont limitées. Inscription et renseignements : ftq.qc.ca/conferencesFD.



LES CONFÉRENCES FERNAND DAOUST

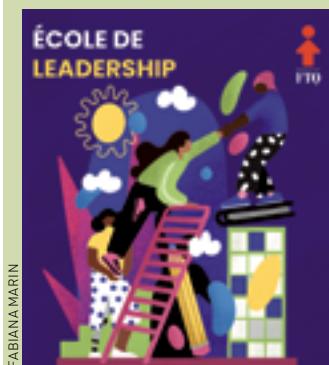


OPHÉLIE HENRARD

École de leadership

Tu es une femme ou personne non binaire syndiquée et tu veux faire avancer l'équité dans ton milieu ? Tu veux développer ta confiance, ton pouvoir d'agir et ton leadership ? L'École de leadership est pour toi !

Pendant cinq jours, tu participeras à des ateliers pratiques, tu rencontreras d'autres femmes et personnes non binaires engagées comme toi et tu repartiras outillée pour faire une différence dans ton syndicat.



Pour qui ? Les personnes qui s'identifient comme femmes et personnes non binaires membres d'un syndicat affilié à la FTQ. Les candidatures de femmes et personnes non binaires racisées, autochtones, jeunes, 2SLGBTQIA+ en situation de handicap sont fortement encouragées.

Aucune expérience n'est exigée – Viens comme tu es avec ta volonté de changer les choses !

Où ? À l'Auberge de la Montagne Coupée (hébergement et repas inclus)



Quand ? Du 20 au 24 octobre 2025

Pour t'inscrire, balaye le code QR et remplis le formulaire d'inscription avant le 4 juillet 2025. Ta voix compte. Ta place est ici. Ensemble, on avance.

Ensemble, bâtissons des ponts !

La FTQ Laurentides-Lanaudière a lancé une campagne de levée de fonds avec la vente de chandails militants afin de soutenir les travailleuses et les travailleurs étrangers. Tous les profits seront intégralement versés à un fonds dédié à l'organisation d'activités communautaires et syndicales pour ceux-ci. Ensemble, bâtissons des ponts ! Porte ta solidarité en soutenant la dignité : ftq.qc.ca/tet-levee-de-fonds.



MAIN DANS LA MAIN AVEC LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS !



ROXANE LAROCHE - TUAC

Luttons contre l'homophobie et la transphobie



Le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, nous rappelle l'importance de lutter pour des milieux de travail inclusifs, sécuritaires et exempts de discrimination. À la FTQ, on profite de cette occasion pour réaffirmer notre engagement indéfectible à défendre les droits des personnes 2SLGBTQIA+ et à lutter contre toutes les formes de violence et d'exclusion. L'homophobie et la transphobie n'ont pas leur place ni dans nos milieux de travail ni dans notre société. Ensemble, en tant que syndicalistes, nous avons le pouvoir d'agir. Nous pouvons contribuer à bâtir des milieux où chacune et chacun peut être pleinement soi-même, sans crainte ni préjugé. C'est en agissant collectivement et en élevant nos voix que nous faisons progresser l'égalité et la dignité pour tous et toutes.

LE MO LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Présidente
Magali Picard

Secrétaire général
Denis Bolduc

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-0899

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédacteur en chef
David Francke-Robitaille

Collaboration
Nelly Bassily, Serge Beaulieu, Chantal Bertrand, Yves-Aimé Boulay, Mathilde Caramagno, Gilles Chapadeau, Wilfried Cordeau Sami Dellah, Marie-Lise Drapeau-Bisson, Lucie Enel, Manon Fournier, Magali Giroux, Marie-Claude Groulx, Orian Labrèche, Annie Landry, Pascal Langlois, Jean Laverdière, Guillaume Lavoie, Nicole Leblanc, Marc Maltais, Daniel Martel, Djamil Mones, Marie-Josée Naud, Jessica Olivier-Nault, François Ouellet, Patrick Rondeau, Jessica Trépanier St-Georges, Catherine Veillette, Joelle Vescovi, Myriam Zaidi (FTQ); Maïka Desjardins, Amélie Nguyen (CISO); Élisabeth Cloutier, Philippe Lapointe (FTQ-CONSTRUCTION); Clairandrée Cauchy, Jocelyn Desjardins (MÉTALLOS); Lisa Djevahirdjian, Sébastien Goulet (SCFP); Dave Parent (SEPB); Benoit Hamilton (SQEES-FTQ); Véronique Barbara Viens (UES 800); Véronique Figliuzzi (UNIFOR)

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations

Cabana Séguin, Maia Faddoul, Ophélie Henrard, Roxane Larouche - TUAC, Romain Lasser, Fabiana Marin, Upperkut

Photos

Clairandrée Cauchy, Simon Clark, Alexandre Claude, CNESST, Conseils régionaux de la FTQ, CSN, Jocelyn Desjardins, Steve Dietz, FTQ, Mario Jean MADOC, Erick Labbé, Daniel Mallette, Christian Pichette, Renaud Philippe, Charlotte Rainville, Pascal Rathé, Sara-Maude Ravenelle, Marie-Ève Rioux-Pelletier, SCFP, SEPB-QUÉBEC, Annie Thériault, Unifor

Abonnement et
changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage

28 200 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleuses et travailleurs de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépot légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

SECTEUR PUBLIC

Accueil positif pour le projet de loi n°100

Le projet de loi n° 100 sur la réforme du régime de négociation dans le secteur public, déposé le 23 avril par la présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Sonia LeBel, a été accueilli positivement par la FTQ.

Il s'agit d'une réforme courageuse et nécessaire dans le secteur public et para-public, qui était attendue depuis plus de 20 ans. En commission parlementaire, la présidente de la FTQ, Magali Picard, a salué l'ouverture de la ministre qui a, selon elle, bien compris

le maintien de l'ancienneté lors des transferts entre unités et établissements dans le secteur de la santé représentent deux bons exemples.

Le projet de loi n'est pas parfait, mais la FTQ compte proposer des amendements qui permettront de véritablement moderniser notre régime de négociation. ■



RENAUD PHILIPPE

Guerre tarifaire et assurance-emploi

La FTQ a été très active dans les derniers mois pour que la réponse du Canada soit à la hauteur de la menace que constitue l'imposition de tarifs par le président Trump. Les représentations de la présidente et

du secrétaire général à tous les paliers du gouvernement canadien et de son administration (Commission de l'assurance-emploi, ministères, ministres, etc.) ont permis d'obtenir des gains

importants, notamment en ce qui a trait aux modifications au régime d'assurance-emploi pour protéger davantage les travailleurs et travailleuses qui sont déjà touchés par cette guerre et qui le seront

encore davantage dans les mois à venir. À cet effet, soulignons brièvement l'abolition du délai de carence et le versement immédiat des prestations, nonobstant le paiement de sommes à la cessation d'emploi. ■

Propositions d'avenir pour notre régime forestier

Le mouvement syndical du monde forestier a convié à Chicoutimi des travailleurs et travailleuses, des parties prenantes telles que des groupes environnementaux et représentants autochtones, ainsi que plusieurs experts et acteurs économiques à un Sommet sur le thème *Pour vivre de la forêt* le 20 mai dernier.

À l'aube de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 97, *Loi visant principalement à moderniser le régime forestier*, et au terme d'un simulacre de consultation au cours duquel Québec

semble avoir donné les clés de la forêt à l'industrie et privilégié des gains à court terme, les différents acteurs du monde de la forêt ont réitéré l'urgence d'agir pour assurer une

durabilité de la forêt, une réelle diversification économique pour les régions et un plan de transition crédible pour les travailleurs et travailleuses, ainsi que leurs communautés.

Quatre principaux piliers

Le syndicat Unifor, le Syndicat des Métallos, la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et la FTQ ont uni leurs voix pour proposer une vision large, inclusive et mobilisatrice d'une réforme de notre régime

forestier, qui repose sur quatre principaux piliers : une stratégie industrielle apte à soutenir des emplois de qualité et durables; un aménagement forestier qui assure la pérennité des écosystèmes; un dialogue social constructif avec les partenaires du milieu forestier; et une gouvernance efficace, responsable et régionale.

Pour consulter la plateforme commune :



[ftq.qc.ca/
dossier/
sommet-
sur-la-
forêt](http://ftq.qc.ca/dossier/sommet-sur-la-forêt). ■



SARA-MAUD RAVENEAU

ÉDITORIAL**La CAQ, le pire gouvernement du Québec moderne**

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement de la CAQ de François Legault ne cesse de nous surprendre en multipliant les attaques contre les acquis de ce qui a fait du Québec une société moderne, une société plus juste, plus équitable et plus verte.

Ce gouvernement de fin de régime ne cesse de semer le chaos en pratiquant la politique de la terre brûlée avec des projets de loi conflictuels. Ainsi, la CAQ ouvre la porte à la privatisation d'Hydro-Québec (PL69), un héritage de René Lévesque, attaque le droit de grève (PL89), méprise les travailleuses et travailleurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, dont plus de 80 % sont des femmes, en les excluant du règlement sur les mécanismes de prévention (PL101), donne les clés de la forêt à l'industrie (PL97), pour ne nommer que ceux-là.

Au lieu d'agir en gouvernement responsable et rassembleur, ce gouvernement a choisi l'affrontement dans l'espoir, sans doute, de stopper sa descente dans les bas-fonds des sondages d'opinion. Historiquement, la FTQ a toujours pratiqué la politique de la main tendue et du dialogue, mais ne restera pas silencieuse ! Nous serons de toutes les tribunes pour défendre les travailleurs et travailleuses, ainsi que le modèle québécois qui a fait de nous une société différente, distincte.

Élections fédérales

La menace d'un gouvernement conservateur est maintenant derrière nous. Nous allons maintenir le dialogue social avec le gouvernement libéral. Déjà, nous avons participé à plusieurs échanges et discussions et nous sommes consultés sur les mesures à prendre pour répondre au défi que nous impose la nouvelle administration américaine qui menace notre économie. L'abolition du délai de carence et le versement immédiat des prestations en assurance-emploi sont un exemple de ce dialogue constructif.

Pour la FTQ, il est important de ne pas se laisser intimider alors que depuis l'investiture du président Trump, ce gouvernement agit comme une girouette avec ses menaces tarifaires. L'économie a besoin de stabilité et de prévisibilité pour arriver à se développer sereinement. La riposte d'Ottawa et de Québec devra être à la hauteur de la menace.

Mais, encore une fois, rien n'est acquis, si nous réussissons à être pertinents et à le rester, c'est parce que la FTQ reste pragmatique et forte de ses syndicats affiliés et de ses 600 000 membres. À ce chapitre, nous avons procédé au lancement des États généraux du syndicalisme sous le thème *L'union fait l'avenir*. Cette grande réflexion se fera conjointement avec les huit autres principales organisations syndicales du Québec. Une occasion de se rapprocher de nos membres, de se parler avec franchise et de prendre la place qui nous revient.

Solidairement,

Magali Picard, présidente

Denis Bolduc, secrétaire général

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Négos 2025

En mars dernier, l'Alliance syndicale de la construction – qui regroupe les cinq syndicats de l'industrie – a conclu des ententes de principe avec l'Association de la construction du Québec pour les secteurs institutionnel, commercial et industriel et avec l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec pour le secteur du génie civil et voirie. Ces ententes prévoient des augmentations salariales de 22 % sur 4 ans.

Rattrapage salarial

Au cours de la dernière convention collective, l'Alliance syndicale avait proposé aux associations patronales de rouvrir les conventions collectives, pour ajuster les salaires et pour s'assurer que la rémunération des emplois dans la construction demeure compétitive. L'industrie fait face à un besoin criant de main-d'œuvre ayant

obtenu une formation professionnelle initiale complète et à jour. L'Alliance syndicale désirait s'assurer que la construction reste attractive et éviter l'exode des travailleurs et travailleuses vers d'autres industries.

Repenser la rétroactivité

Les parties syndicales et patronales ont commencé les négociations dès l'automne 2024, afin de s'assurer d'arriver à une entente à temps pour la fin des conventions collectives, permettant ainsi aux travailleurs et travailleuses de bénéficier de leur augmentation salariale dès la fin de celles-ci. Cet élément est crucial. Lors de la modernisation de la loi R-20 adoptée par le gouvernement de la CAQ en 2024, les syndicats ont obtenu le rare gain de pouvoir négocier une rétroactivité. Malheureusement, le ministre du Travail, Jean



Boulet, a retardé l'application de cette clause à septembre 2025, soit après les présentes négociations. Les négociateurs ont dû trouver une façon pour que les membres ne soient pas davantage pénalisés quant à leur pouvoir d'achat. L'application d'une rétroactivité traditionnelle est difficile pour l'industrie de la construction. Il y a près de 200 000 personnes salariées –

réparties à travers 27 000 employeurs – et qui changent régulièrement de patrons. Afin d'offrir une mécanique qui s'appliquerait à tous et toutes en prévision des

prochaines négociations, les comités ont dû être créatifs. Les nouvelles conventions collectives prévoient déjà des augmentations salariales qui couvrirraient l'inflation et l'indice des prix

à la consommation. Ceci permettra aux membres d'avoir au moins une assurance d'augmentation salariale, et aux employeurs d'avoir une certaine prévisibilité pour leurs appels d'offres.

2029 sera bien différente

Adoptée en 2024, la Loi 19, modernisant la Loi R-20, a établi un nouveau calendrier de négociation pour la prochaine ronde. Tout le calendrier est devancé : le maraudage débutera deux ans avant la négociation et les avis de négociation devront être déposés huit mois avant l'échéance des conventions collectives. Ce sera une période d'adaptation pour la FTQ-Construction. ■

Au moment d'écrire ces lignes, seul le secteur résidentiel est toujours en négociation. Il s'agit du secteur le moins bien rémunéré de l'industrie de la construction. L'écart entre le secteur résidentiel et l'institutionnel commercial se creuse d'ailleurs à chaque négociation.

L'Alliance syndicale a d'ailleurs déclenché la grève dans le secteur résidentiel le 28 mai 2025 dans le but de rétablir un minimum d'équité salariale entre ce secteur et le reste de l'industrie de la construction. Le secteur de la construction touche environ 65 000 personnes salariées.



ANNIE THÉRIAULT

Moment de la clôture du congrès biennal du SCFP-Québec. Sur la photo : Fanny Demontigny, secrétaire générale nouvellement élue du SCFP-Québec, et Patrick Gloutney, président réélu du SCFP-Québec.

Changement de garde au SCFP-Québec

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) a conclu son 34^e congrès dans la capitale nationale le 2 mai dernier avec un changement de garde partiel à la tête de l'organisation, qui représente 143 000 travailleuses et travailleurs au Québec.

« Je suis honorée et je vous assure que je vais me battre face aux importants défis devant nous. La montée de la droite et les nombreuses menaces à nos services publics doivent être prises au sérieux et une résistance syndicale forte est de mise », a lancé la nouvelle secrétaire générale du SCFP-Québec, Fanny Demontigny, qui était auparavant présidente du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS).

Une élection a eu lieu à la présidence du SCFP-Québec. Patrick Gloutney a été reconduit en tant que président du SCFP-Québec. David Clément, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la SQDC, s'étant présenté contre lui.

« Cette semaine, nous avons rappelé que les services publics malmenés par nos gouvernements doivent être défendus avec force et détermination parce qu'ils sont le ciment de la société québécoise », a conclu le président du SCFP-Québec. ■

nous permet de nous rappeler de ne rien tenir pour acquis et de ne jamais baisser les bras. Je remercie les congressistes pour leur appui renouvelé », a déclaré Patrick Gloutney, président réélu du SCFP-Québec.

Quelque 700 congressistes ont discuté des enjeux sociaux et syndicaux et ont adopté les lignes directrices pour les deux années à venir. Le thème de l'événement,

Sauvons nos services publics, a été renforcé par une grande manifestation devant l'Assemblée nationale le 1^{er} mai à midi.

« Cette semaine, nous avons rappelé que les services publics malmenés par nos gouvernements doivent être défendus avec force et détermination parce qu'ils sont le ciment de la société québécoise », a conclu le président du SCFP-Québec. ■

TARIFS AMÉRICAINS ET RESTRICTIONS SUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Double coup dur pour les membres de l'UES 800

L'imposition arbitraire de nouveaux tarifs douaniers par l'administration Trump bouleverse l'équilibre économique fragile de plusieurs secteurs québécois.

Chez les membres de l'Union des employés et employées de service (UES 800), les impacts sont concrets : fermetures temporaires, réduction des heures de travail, incertitude grandissante.

Dans plusieurs unités, la dépendance au marché américain fragilise la production. Chez certains, le carnet de commandes se vide dangereusement. Même là où l'impact immédiat est moindre, l'inquiétude s'installe. Tous savent que ces décisions politiques, déconnectées de toute logique économique, peuvent frapper à tout moment.

À ce contexte déjà tendu s'ajoute une nouvelle restriction sur l'accès aux travai-

leuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Pour des entreprises comme Fabrications Proco inc., cela représente un risque bien réel : la perte brutale de vingt-cinq employés déjà bien intégrés dans leur communauté à La Baie. Ce sont des liens familiaux brisés, des parcours de francisation interrompus, des entreprises fragilisées et tout un écosystème local qui vacille.

« Sans nos travailleurs du programme TET, c'est toute la production qui est menacée. On va devoir ralentir ou arrêter des lignes. Ça va accentuer la précarité et les pertes d'emplois pour tout le monde », a déclaré le président de l'unité syndicale chez Fabrications Proco inc., Marc Glidden.

Pour l'UES 800, il est clair que cette tempête économique exige une riposte forte. Selon la direction, qui est en contact serré avec les membres touchés par les tarifs, près de 45 % de nos unités manufacturières se disent déjà affectées ou préoccupées par les nouveaux tarifs et les restrictions sur les travailleuses et travailleurs étrangers.

Notre gouvernement doit tenir tête à la dérive autoritaire des États-Unis et mettre en place des mesures concrètes pour protéger nos membres des conséquences de décisions politiques irrationnelles. Il faut maintenir bien vivante notre intelligence industrielle, défendre nos emplois et rappeler que derrière chaque chiffre se cachent des vies humaines. L'UES 800 reste debout, prête à défendre les droits de tous ses membres face à ces dérives politiques et économiques. ■





CLAIRANDREE CAUCHY

La présidente de la FTQ, Magali Picard, ainsi que le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre, lors d'un point de presse le 26 mai dernier devant l'entrée de la traverse Québec-Lévis.

Traversiers : l'arbitrage ou la grève?

Le Syndicat des Métallos et la FTQ ont demandé l'intervention d'un arbitre pour dénouer l'impasse dans les négociations avec la Société des traversiers du Québec (STQ), une société d'État. La STQ n'a malheureusement pas saisi la main tendue par les Métallos, ce qui aurait suspendu les moyens de pression. Mais les négociations ont par la suite repris, avec l'ajout d'un représentant du Conseil du trésor du côté patronal et de l'adjoint au directeur québécois, Michel Courcy, du côté syndical.

Au moment de mettre sous presse, une hypothèse de règlement formulée par le conciliateur pour le contrat des officiers mécaniciens et officiers de navigation membres de la section locale 9599 des

Métallos devait être soumise au vote des membres. Les négociations devaient par ailleurs se poursuivre pour les travailleuses et travailleurs non brevetés des traverses de L'Isle-aux-Coudres et Sorel, ainsi que les brevetés et non brevetés de la traverse de L'Isle-aux-Grues, aussi membres des Métallos, au sein de différentes accréditations syndicales. Tous disposent toujours d'un mandat de grève à exercer au moment jugé opportun.

Les travailleuses et travailleurs de la STQ sont sans contrat de travail depuis plus de deux ans et n'ont pas eu d'augmentation salariale depuis trois ans. Jusqu'à maintenant, les grèves se sont déroulées au compte-goutte dans les traversiers du Québec (STQ),

par séquences de deux et trois jours.

« Nos membres ont été bons joueurs, mais après trois ans sans augmentations de salaire, avec la période d'inflation qu'on a traversée, ils ont raison d'être à bout, a expliqué le directeur québécois des Métallos, Nicolas Lapierre. Nous tendons la main à la STQ. Le gouvernement et sa société d'État ont un choix à faire : c'est l'arbitrage ou la grève. »

Ça brasse à Hydro-Québec

Les syndicats affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représentent 16 000 personnes salariées chez Hydro-Québec mènent des luttes importantes sur deux fronts actuellement.

D'un côté, ils ont manifesté à plusieurs reprises et sont intervenus à l'Assemblée nationale afin de contrer le projet de loi n° 69, lequel revoit l'avenir énergétique du Québec et prévoit une plus grande place du privé dans nos services publics d'électricité. Au moment d'aller sous presse, son adoption imminente sous bâillon est envisagée par le gouvernement.

« Le retrait du droit exclusif d'Hydro-Québec à produire, transporter et distribuer l'électricité ouvre la porte à la privatisation. L'électricité coûtera plus cher et l'impact sur les factures sera majeur. On doit être là pour s'y opposer », a averti Pierre-Guy Sylvestre, économiste au SCFP.

Sur un autre front, les six syndicats tentent de négocier de nouvelles conventions collectives et ils ont tous voté en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Au moment d'écrire ces lignes, plusieurs sections locales avaient déposé des avis de grève, dont certains ont depuis été retirés. Les négociations se poursuivent activement et des ententes de principe pourraient être conclues sous peu.

Au cours des derniers mois, ces sections locales ont en effet obtenu des mandats de grève avec un taux de participation record dans les assemblées générales virtuelles ainsi que des taux d'approbation oscillant entre 96 % et 99 % de la part de leurs membres respectifs. Les préparatifs pour un premier débrayage sont en cours.

Les parties négocient depuis 14 mois et les syndicats font face à des demandes agressives de coupes de la part de l'employeur, notamment en ce qui concerne le régime de retraite et les avantages sociaux.



Fin mai, le SCFP a illuminé une des façades de l'édifice d'Hydro-Québec pour dénoncer les dérives du projet de loi n° 69.

SCFP

Personnes infirmières de chantier

Lors du congrès du SCFP à Québec, un appel à la solidarité a été lancé en soutien aux personnes infirmières de chantier d'Hydro-Québec. Ces dernières ont obtenu leur accréditation en avril 2023 et mènent depuis une lutte acharnée pour être reconnues par l'employeur afin de négocier leur premier contrat de travail. Ce syndicat possède aussi un mandat de grève. ■



CHRISTIAN PICHETTE

Un Congrès haut en couleur pour le SQEES

Le 30 avril dernier, le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-FTQ), a tenu son Congrès à Saint-Hyacinthe. Les quelque 200 personnes déléguées ont pu discuter en ateliers de divers sujets qui se sont transposés en résolutions. Entre autres, la délégation réitère son souhait de militer pour la francisation de ses membres qui en ont besoin et de développer une expertise pour épauler les travailleuses et les travailleurs à statut migratoire précaire.

d'action ambitieux et nous nous donnerons les moyens nécessaires pour y arriver et recruter de nouveaux membres dans des milieux de travail non syndiqués, a assuré la présidente du SQEES, Sylvie Nelson. Nous viserons particulièrement des milieux qui embauchent du personnel à statut précaire. »

Renouveau à la direction

Les personnes déléguées ont voté pour Marie-Claude Saint-Pierre qui devient la secrétaire générale et pour Sophie Lonergan au poste de vice-présidente au service aux membres. De plus, quatre nouvelles personnes se joignent au Comité exécutif du SQEES : Zari Daknema en tant que

1^{re} vice-présidente de la division du réseau de la santé et des services sociaux,

Alexandra Morency en tant que présidente des régions,

Annick Beaulieu, présidente de la division des conditions de vie et de travail des femmes, ainsi que Philippe Brûlé à la présidence de la division de la production privée de biens et services.

« En mon nom et en celui de l'organisation, je tiens à féliciter toutes les personnes élues. Nous avons de beaux défis qui nous attendent. Je tiens aussi à remercier chaleureusement mes deux anciennes collègues à la direction du SQEES pour leur bon travail à la tête de notre organisation », a conclu Sylvie Nelson. ■

« Les personnes déléguées ont une volonté ferme d'organiser et de démocratiser les milieux de travail qui ne le sont pas. Nous allons préparer un plan

Les membres syndiqués du Barreau acceptent la recommandation du conciliateur

Les négociations difficiles au Barreau (SEPB-571) ont pris fin le 9 mai dernier alors que la quarantaine de membres syndiqués a voté à 84 % en faveur de la recommandation du conciliateur, mettant ainsi un terme à plus d'un an de pourparlers.

Une des demandes principales du syndicat concerne la surcharge de travail et l'embauche de plus de personnel afin de traiter les nombreux dossiers qui s'accumulent.

« Les dossiers s'empilent sur nos bureaux, il n'est pas rare que nous soyons obligés de travailler bénévolement les soirs et les fins de semaine afin de garder la tête hors de l'eau. On ne peut pas soutenir ce rythme plus longtemps. Les dossiers prennent de plus en plus de temps à être traités et ce sont les citoyens qui écopent », souligne Dominique Jolin, présidente du syndicat des employé.es du Barreau du Québec.

Un comité paritaire sera créé pour trouver des solutions à cette problématique. Le syndicat aurait souhaité des mesures plus concrètes, mais il compte bien s'impliquer dans ce comité afin de faire avancer le dossier.

Une journée de grève

Les avocats et avocates qui travaillent pour le Barreau du Québec se sont donné un mandat de deux jours de grève à exercer au moment jugé opportun en décembre dernier. Ils ont utilisé une de ces journées de grève le 26 mars.

Les grévistes ont fait la navette entre leur bureau de Montréal et le Palais de justice qui est à un coin de rue plus loin.

La quarantaine de membres était sans contrat de travail depuis le 31 mars 2024. La rémunération et la gestion du fonds de pension étaient aussi des enjeux de la négociation. Au niveau salarial, les membres ont obtenu 14 % sur 4 ans. ■



SEPB-QUEBEC

Le CISO fête ses 50 ans !

En 2025, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) célèbre ses 50 ans d'existence, la seule organisation intersyndicale de solidarité internationale au Québec et en Amérique!

Fondé en 1975 à l'initiative des leaders syndicaux et populaires de Montréal, le CISO a vu le jour à la suite de la *Conférence internationale de solidarité ouvrière*, qui a réuni des travailleurs et travailleuses, ainsi que des personnes déléguées des mouvements syndicaux et de libération du monde entier. Depuis, le CISO œuvre à renforcer la solidarité internationale entre les travailleurs et

À L'HEURE OÙ ON ASSISTE À UNE MONTÉE DÉCOMPLEXÉE DE L'EXTRÊME DROITE ET À SES ATTAQUES CONTRE LES DROITS DE GROUPES HISTORIQUEMENT DISCRIMINÉS ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES, LA VOCATION DU CISO SEMBLE TOUT AUSSI PERTINENTE ET ACTUELLE.



solidarité intersyndicale internationale réunira travailleurs et travailleuses de syndicats et des invités internationaux pour établir une analyse commune du contexte actuel et pour réfléchir aux manières d'agir ensemble en faveur d'un monde plus juste et solidaire pour tous et toutes au Québec comme ailleurs dans le monde. Une soirée de levée de fonds festive suivra pour célébrer les 50 ans d'histoire du CISO.

Cinquante ans après sa création, les syndicats continuent de porter cet héritage auprès de leurs membres et de leurs alliés internationaux. Le CISO demeure un lieu essentiel de convergence de l'action syndicale québécoise, favorisant la mise en commun des ressources et l'échange d'informations alternatives entre ses membres.

Le combat contre les inégalités, l'exploitation et la domination continue, et c'est en apprenant des luttes sociales et politiques en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et ailleurs que nous créerons des liens de solidarité porteurs de transformations sociales! ■

Fructueuse solidarité entre Los Mineros et les Métallos

Le syndicat mexicain Los Mineros organise chaque année à Lazaro Cardenas une manifestation à la mémoire de deux de leurs, Mario Alberto Castillo et Hector Alvaro Gomez, tués par les forces de l'ordre lors d'une grève le 20 avril 2006.

Cette grève portait sur le respect du contrat de travail et s'opposait aux tentatives des autorités d'usurper la place du leader syndical Napoléon Gomez.

C'est l'occasion pour une centaine de membres des Métallos de partout en Amérique du Nord d'échanger avec leurs collègues de la mine et de l'aciérie d'ArcelorMittal au Mexique et d'approfondir la solidarité. Les conseurs Julie Hébert et Clairandré Cauchy, respectivement des services de la santé et de la sécurité du travail et de la communication

du Syndicat des Métallos, étaient du voyage cette année.

Elles ont pu échanger sur les réalités, notamment en matière de santé et sécurité et de vie syndicale avec les syndicalistes mexicains.

De la collaboration entre Los Mineros et les Métallos américains a notamment émergé le mécanisme de « réaction rapide » dans l'Accord Canada-États-Unis-Mexique de libre-échange. Celui-ci permet de protéger le droit à la négociation collective et à la liberté d'association. Des travailleuses et travailleurs

mexicains lésés dans leurs droits syndicaux peuvent ainsi porter plainte aux États-Unis ou au Canada. Jusqu'à ce jour, 24 cas ont été présentés.

Rappelons qu'en 2006, à la suite de cet événement et de l'effondrement d'une mine qui avait coûté la vie à 65 mineurs, le leader syndical Napoléon Gomez avait trouvé l'asile au Canada, accueilli par les Métallos, alors que sa vie était menacée dans son pays en raison de son militantisme syndical.

Les choses ont changé depuis. Le secrétaire général de Los Mineros est revenu par la grande porte au Mexique : il a été nommé sénateur en 2018 pour un mandat de 6 ans et siège maintenant comme député fédéral du parti progressiste Morena, qui forme le gouvernement. ■



CLAIRANDRÉ CAUCHY

LANGUE FRANÇAISE

Ensemble pour le français au travail !

Le 18 mars 2025, dans le cadre de la *Semaine de la langue française et de la francophonie*, la FTQ a profité de sa 31^e Rencontre annuelle des comités de francisation pour célébrer le travail des personnes affiliées de la FTQ qui œuvrent à défendre et à promouvoir la langue française dans les milieux de travail.



Le secrétaire général de la FTQ, Denis Bolduc, a prononcé l'allocution d'ouverture de cette rencontre sur le thème *Ensemble pour le français au travail*. Cette rencontre a été l'occasion de rappeler que le français est le véhicule de nos solidarités au travail et nous permet de défendre nos droits et de nous organiser collectivement. Travailler

en français, c'est un droit et une condition de travail!

Les personnes participantes ont pu échanger autour des perspectives de l'Office québécois de la langue française, de Francisation Québec, du Commissaire à la langue française et des prestataires de francisation dans les milieux de travail. Un espace de réflexion, de discussion et de réseautage s'est tenu entre les affiliées de la FTQ en après-midi. Cet échange a permis de mieux identifier les leviers et les freins à la protection du français au travail.

Finalement, la rencontre annuelle s'est clôturée en évoquant les pistes d'actions syndicales engagées ailleurs dans la francophonie, pour la protection de la langue française avec l'allocution finale de Branislav Rugani, Secrétaire confédéral en charge de ce dossier pour Force Ouvrière en France. ■

Un nouvel outil

La FTQ et ses affiliées participent à la protection et à la vitalité linguistique dans les milieux de travail. La campagne *Dans les télécommunications, connectons en français*, qui promeut le travail lexical porté par la table sectorielle des télécommunications de la FTQ, a été officiellement lancée le 18 mars dernier. Elle vise le secteur des télécommunications québécois et son lexique compte plus de 100 termes techniques francisés. Pour consulter le lexique :



ftq.qc.ca/telecoms-en-francais.

Core alignment fusion splicer

Fusionneuse cœur à cœur

n.1. Dans les télécommunications, connectons en français.

UPPERKUT

Grand dossier PL89 : La CAQ s'attaque au droit de grève



Le droit de grève est au cœur de notre système de relations de travail. Il représente l'ultime levier des travailleurs et travailleuses dans leur rapport de force avec le patronat. Il a joué un rôle majeur dans le progrès de notre société et a contribué à bâtir le Québec que l'on connaît aujourd'hui.

Avec le projet de loi n° 89, le gouvernement de la CAQ s'attaque à ce droit fondamental, déjà plus réglementé et limité ici qu'ailleurs, et cherche à l'assujettir aux volontés arbitraires du ministre du Travail.

Ce cahier spécial revient sur l'histoire du droit de grève au Québec, son importance et les menaces actuelles qui pèsent sur lui.

FABIANA MARIN

Un droit essentiel

La CAQ dégringole dans les sondages et ses stratégies tentent par tous les moyens de créer un nouvel ennemi sur lequel le gouvernement pourra rediriger la grogne populaire.

Avec son projet de loi n° 89 (PL89), le ministre du Travail, Jean Boulet, a clairement choisi son bouc émissaire : les travailleuses et travailleurs syndiqués du Québec.

Ce projet de loi intitulé *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out* oppose le droit de grève légitime des travailleurs et travailleuses au « bien-être » de la population québécoise.

Les grèves peuvent parfois créer des perturbations, c'est normal, mais elles sont aussi et surtout essentielles à notre système de relations de travail.

À écouter la rhétorique du ministre Jean Boulet, on comprend que si les enfants vulnérables n'ont pas le soutien qu'ils méritent dans notre système d'éducation, par exemple, c'est à cause des grèves déclenchées par les travailleurs et les travailleuses...

Or, la réalité est toute autre : le soutien offert à ces enfants dépend directement des investissements du gouvernement dans les services publics et dans les conditions de travail du personnel professionnel qui prend soin d'eux quotidiennement.

L'ironie dans cette attaque envers les droits syndicaux, c'est que la CAQ semble avoir oublié que « considérer les besoins de la population », c'est d'abord et avant tout s'assurer que le filet social soit en bonne santé, que les gens puissent payer leur loyer et leur épicerie, et obtenir les services dont ils ont besoin. ■

La FTQ contre le PL89

Bien qu'il soit désormais adopté, la FTQ a milité sans relâche contre ce projet de loi, tout comme l'ensemble des organisations syndicales québécoises.

Dans les rues de la province, des militants et militantes de toutes les centrales ont manifesté leur colère et leur indignation face à ce nouveau projet de loi qui, au-delà de s'attaquer à l'image et à la réputation des syndicats, s'en prend aux droits les plus fondamentaux des travailleurs et travailleuses.

À Québec, la présidente de la FTQ, Magali Picard, accompagnée par ses homologues des autres centrales syndicales, a témoigné en commission parlementaire et a rencontré le premier ministre, François Legault, et son ministre du Travail, Jean Boulet, à huis clos. Chaque fois, elle a exprimé son mécontentement sans fioritures ni cérémonie au gouvernement.

Pour comprendre pourquoi ce projet de loi enflamme autant le monde syndical, il est important

de prendre un pas de recul et d'en analyser les tenants et aboutissants.

À quoi s'attaque-t-il, et pourquoi est-ce aussi important?

Selon l'analyse de la FTQ, ce projet de loi représente un recul majeur, qui déséquilibre le rapport de force dans les relations de travail et qui crée un dangereux précédent pour notre démocratie.

Un encadrement déjà suffisant

Le droit de grève est déjà fortement encadré par le *Code du travail*. Il est interdit pendant la durée d'une convention collective, ne peut viser que des questions relatives à la négociation d'une convention, et les services essentiels doivent être maintenus lorsqu'il est question de la santé ou de la sécurité de la population. Ce compromis historique,

reconnu par les tribunaux, permet un équilibre.

Un droit constitutionnel en jeu

Le PL89 contourne cette stabilité en mettant au jeu des notions floues de « sécurité sociale, économique ou environnementale » et de « préjudice irréparable ».

En s'appuyant sur ces concepts, qui n'ont pas de définition juridique claire et qui sont ouverts à l'interprétation, le ministre pourrait selon son humeur mettre fin par décret à n'importe quel conflit de travail.

Ce que le PL89 met en place, c'est la politisation des relations de travail. Sans justification, sans obligation de consultation et sans encadrement pré-établi, le ministre pourrait intervenir.

La libre négociation menacée

Ce projet de loi crée une grande incertitude dans notre système de relations de travail. Ce pouvoir de décret neutralise l'effet de la grève parce que celle-ci

peut être suspendue à tout moment, et ce, de manière arbitraire.

De leur côté, les employeurs ont donc moins d'intérêt à faire des concessions : pourquoi trouver une entente si les incitatifs ne sont plus là? C'est le processus de libre négociation en entier qui est donc mis en danger.

La CAQ n'en fait qu'à sa tête

La FTQ n'a cessé d'exiger que la CAQ fasse marche arrière et retire le PL89. Il a pourtant été adopté le 29 mai dernier.

Si ce gouvernement souhaitait vraiment discuter de l'équilibre des relations de travail, il aurait consulté les syndicats et la société civile avant de déposer un tel projet de loi.

Pour les travailleurs et travailleuses du Québec, c'est non-négociable : le prochain parti politique à diriger le Québec devra abroger ce projet de loi.

Le droit de grève est un outil de justice sociale, pas une nuisance à gérer par décret. ■



Les mobilisations ont commencé dès le 14 mars, alors que des militantes et militants ont fait annuler l'allocution du ministre du Travail, Jean Boulet, devant la Chambre de commerce de Montréal grâce à une action créative d'occupation intérieure. En simultané, une imposante manifestation rassemblant quelques centaines de militantes et militants de toutes les centrales et syndicats se tenait à l'extérieur. Dans les semaines suivantes, la FTQ a étroitement collaboré en intersyndical pour élaborer et mettre en œuvre une série d'actions coup de poing : occupation éclair du ministère du Travail à Montréal, perturbation du Sommet de l'Est durant une prise de parole de Geneviève Guilbault, comité d'accueil bruyant pour Jean Boulet à Québec, et même... un grand ménage symbolique à la Fédération québécoise des municipalités, en réponse à une déclaration totalement absurde et méprisante de son directeur, qui a déclaré en commission parlementaire que sa femme de ménage n'avait pu se rendre à sa résidence en raison d'un conflit de travail...

Un danger pour la paix sociale

Quelle est la véritable portée du projet de loi n° 89 du ministre du Travail, Jean Boulet? Comment ce projet de loi s'insère-t-il dans l'histoire syndicale du Québec et quelles pourraient être ses conséquences?

Le Monde ouvrier s'est entretenu avec Martin Petitclerc, professeur au département d'histoire de l'UQAM, afin d'y voir plus clair.

Du chaos à la stabilité

Le développement de l'économie capitaliste, tant au Québec qu'ailleurs, a d'abord donné lieu à des conflits de travail violents, imprévisibles et chaotiques.

« Au XIX^e siècle, la liberté de grève des travailleurs était "absolue", mais la liberté des employeurs de défendre leur droit de propriété l'était aussi, a expliqué M. Petitclerc. Des grévistes ont même perdu la vie en se faisant tirer par des gardes privés, parce qu'il y avait une protection absolue de la propriété privée à l'époque. »

Les conflits de travail étaient devenus tellement dangereux qu'à partir du début du XX^e siècle, les gouvernements ont commencé à encadrer la grève. C'est ce qui a finalement donné naissance, vers le milieu du siècle, au régime de négociation collective qu'on connaît aujourd'hui.

Ces développements, qui s'appuient sur la primauté des conventions collectives et sur un droit de grève qui ne pouvait s'exercer qu'à certains moments du processus de négociation, ont permis de pacifier les relations de travail.

Luttes sociales, un moteur de progrès

Dans ces nouvelles règles du jeu, les organisations syndicales québécoises se sont consolidées et ont fortement contribué au progrès de notre société : les grands conflits de travail menés par les syndicats durant les années 1960 et 1970 – les grèves des réalisateurs de Radio-Canada, de l'amianté, de Murdochville, des hôpitaux de 1966 et du Front commun intersyndical de 1972 –



des différents gouvernements québécois, et des employeurs dans le domaine privé, de restreindre les pouvoirs et les droits syndicaux, a expliqué Martin Petitclerc. À partir des années 1980, le recours aux lois spéciales devient de plus en plus fréquent, et elles sont de plus en plus punitives à l'endroit du monde syndical. »

Cette constante restriction des droits syndicaux, dans laquelle s'inscrit le PL89, est vue par l'historien comme un pas dans la mauvaise direction.

Selon lui, en donnant à travers ce projet de loi d'immenses pouvoirs au Tribunal administratif du travail et au ministère du Travail, qui pourraient intervenir de manière arbitraire dans les conflits de travail pour interdire ou grandement restreindre la grève, le PL89 ouvre la porte à toutes sortes d'interventions potentiellement dangereuses, pouvant envenimer les conflits de travail.

« Ça risque d'avoir un impact majeur sur la paix sociale parce que, et c'est très clair dans l'histoire du Québec, quand les droits syndicaux deviennent tellement sous pression et réprimés, ce qui se produit ce sont des grèves illégales. On voit le droit de grève comme un simple gain des syndiqués, mais c'est en fait un compromis : les travailleurs et les travailleuses ont abandonné quelque chose pour l'obtenir, soit leur liberté "absolue" de grève. Si on leur dit que ce compromis n'existe plus, ils et elles pourraient être tentés de recourir de plus en plus à des grèves illégales, et donc de reprendre leur liberté de grève. »

En venant déstabiliser d'une telle façon notre régime de relations de travail, et en le rendant aussi imprévisible, le PL89 pourrait raviver une instabilité qui avait disparu depuis le siècle dernier et, ironiquement, éloigner le ministre de son objectif avoué, c'est-à-dire rendre la grève moins menaçante pour les employeurs des secteurs privé et public. ■

ont façonné le Québec d'aujourd'hui. « Nos services publics ont été en grande partie construits par le biais de ces conflits de travail, a analysé Martin Petitclerc. Les revendications de ces grévistes, et du mouvement syndical en général, c'était d'améliorer les conditions de travail des employés dans les services publics afin d'offrir un meilleur service pour la population. »

Selon l'historien, les syndicats québécois étaient également très conscients du fait que ces conflits opéreraient un effet d'entraînement et qu'ils uniformiseraient les conditions de travail pour l'ensemble des travailleurs – et des travailleuses, qui ont pris à cette époque de plus en plus de place dans la main-d'œuvre et dans le mouvement syndical.

« C'était vraiment un projet syndical, notamment dans les années 1970 avec les Fronts communs. Cette idée était mise de l'avant : on va améliorer les conditions de travail dans le secteur public et le secteur privé n'aura pas d'autre choix que de suivre. »

La reconnaissance de l'ancienneté, la limitation de l'arbitraire patronal sur les lieux de travail, la sécurité d'emploi, le respect des droits des femmes, les congés de maternité, et plusieurs autres gains que l'on tient aujourd'hui pour acquis, que ce soit dans le secteur public ou privé, ont été gagnés par ces décennies de luttes sur les lieux de travail a-t-il précisé.

Menace de l'effritement des droits syndicaux

En revanche, si les années 1960 et 1970 ont été caractérisées par un esprit de développement et de progrès, on a vu depuis les années 1980 une inversion de la tendance.

« Ce qu'on voit depuis 50 ans, c'est une volonté

Une solution dont notre système n'a pas besoin

Le ministre du Travail, Jean Boulet, répète qu'il souhaite, grâce au PL89, protéger le bien-être de la population des répercussions des conflits de travail. Il affirme que son projet de loi vise seulement les situations exceptionnelles, mais une plus grande intervention de l'État dans notre système de relations de travail est-elle nécessaire pour y arriver?

Le Monde ouvrier a discuté avec Mélanie Laroche, professeure titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, membre du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), qui a témoigné en commission parlementaire à propos du PL89, pour essayer de répondre à cette question.

Un système performant et équilibré

D'abord, pour Mélanie Laroche, le système de relations de travail au Québec est performant et n'aurait pas besoin d'une intervention aussi draconienne de la part du gouvernement.

« Le système des relations de travail n'est pas dans une situation problématique où on a absolument besoin d'une intervention pour rééquilibrer quoi que ce soit, a-t-elle affirmé. Le système québécois est performant, et on l'a analysé sur plusieurs décennies pour être capable de juger de cette performance. Ce qu'on a démontré, c'est que, bon an mal an, sur plus de 40 ans, plus de 90 % des conventions collectives ont été signées sans aucun recours aux conflits

de travail. Ça témoigne d'une stabilité qui se maintient à travers le temps. Sur la même période, l'évolution des salaires négociés a suivi les courbes de l'inflation. On ne peut donc pas prétendre à un déséquilibre du rapport de force. »

Un bâton dans l'engrenage

Le ministre chercherait donc à réparer quelque chose qui n'est pas brisé. Ce faisant, il mettrait un véritable bâton dans l'engrenage du système, qui ébranlerait les fondements mêmes des relations de travail au Québec.

Le principe le plus fondamental de notre système est évidemment la liberté des parties de négocier.

Elles sont, après tout, les mieux placées pour juger de ce qui est bon ou non pour elles. Avec le PL89, les nouveaux pouvoirs à la disposition du ministre viendraient directement attaquer ce principe de libre négociation.

« Ce projet de loi vient essentiellement mettre en cause à peu près tous les fondements de notre système de relations de travail. Il y aurait nécessairement un plus haut niveau d'intervention étatique et d'incertitude, a analysé Mélanie Laroche. Le pouvoir exécutif pourrait tout d'un coup, de manière totalement imprévisible, mettre un chapeau de joueur alors qu'il devrait toujours agir à titre d'arbitre dans la sphère des conflits privés et des négociations collectives. »

Une politisation problématique

Ce genre de pouvoir d'intervention politique pourrait même complètement transformer les stratégies de négociations : avec le PL89, la représentation auprès du ministre et la sollicitation de son intervention pourraient faire partie de la nouvelle réalité des relations de travail.

« Sachant que le ministre a toujours la possibilité d'intervenir, peut-être que les parties préféreraient ne pas négocier et attendre son intervention pour court-circuiter les effets négatifs d'un conflit de travail. C'est vraiment problématique parce que ça pourrait entraîner la narcose de la négociation collective. »

Une situation inédite et problématique selon la professeure. Dans un système aussi politisé, la couleur du gouvernement en place pourrait contrôler toutes les dynamiques.

« Si on a un gouvernement qui est plus près des intérêts patronaux, ça pourrait faire l'affaire des employeurs. Mais si un jour on a un gouvernement qui est plus proche des organisations syndicales, est-ce que les entreprises seraient heureuses de le



voir intervenir pour mettre fin à un long lock-out, par exemple? C'est deux poids, deux mesures, et c'est très problématique. »

Un projet de loi à revoir

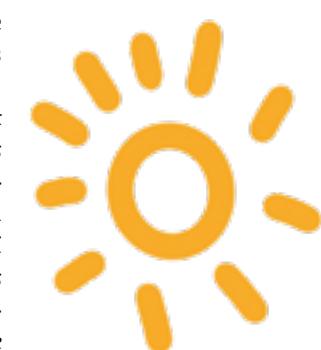
Pour atteindre ses objectifs, le ministre n'avait pas besoin d'aller aussi loin selon Mélanie Laroche.

« Si le but est vraiment la nécessité de protéger des gens qui sont vulnérables, je pense qu'il faut revoir le projet de loi. Je n'ai pas de raison de mettre en doute que le ministre voulait seulement utiliser dans des situations exceptionnelles, mais tel qu'il est rédigé, personne ne sait comment les gouvernements pourront l'utiliser dans l'avenir. Il n'y a rien dans ce projet de loi qui nous dit qu'on vise uniquement des situations exceptionnelles. À la limite, pris à la lettre, le PL89 pourrait affecter l'ensemble des dosiers de négociations dans le secteur privé, donc on ratisse très large pour s'attaquer à des situations très précises. C'est problématique. »

D'autres solutions existent

Au lieu de mettre de l'avant un tel projet de loi, Mélanie Laroche croit qu'il aurait été beaucoup plus judicieux de dialoguer avec les acteurs sociaux pour trouver des solutions.

« Il y a beaucoup de mécanismes au Québec pour aider les parties à négocier. Il y a aussi des institutions du dialogue social qui auraient pu être mobilisées pour trouver des solutions, comme le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Si vraiment on veut seulement couvrir les situations exceptionnelles, parlons-en entre partenaires sociaux au lieu de complètement déstabiliser notre système de relations de travail. » ■



PAROLE AUX JEUNES

Le dernier recours

Un matin, tu te réveilles et, pour la première fois, tu ne te diriges pas vers ton poste de travail, mais sur une ligne de piquetage. Pour certains, rien de nouveau sous le soleil, mais pour de jeunes personnes militantes, le coup peut être brutal. Faire la grève, c'est le dernier recours, celui qu'on prend lorsqu'il n'y a aucune issue.

Les premières fois

Pour Karine et Sébastien, la secousse était bien réelle. Karine, 35 ans, technicienne en éducation spécialisée à Longueuil et syndiquée au Syndicat des employées et employés professionnels-les

et de bureau (SEPB), se rappelle l'énergie du départ du dernier Front commun lors des négociations du secteur public. « C'est impressionnant. On est toutes là, ensemble. Il y a une tension, mais une force aussi. »

Sébastien, même âge, ouvrier à la cimenterie Lafarge à Saint-Constant et membre du Syndicat des Métallos a vécu un conflit de travail il y a quelques années. Quatre ans après être entré à la cimenterie, le mot grève a commencé à circuler entre les silences dans les vestiaires et les regards à la pause. Lorsque la grève a commencé officiellement,

il savait tout de suite que ça allait durer un certain temps. « Tu sors, mais tu ne sais pas quand tu rentres. C'est ça, une grève. »

L'usure

Après les cris et les tambours, le vide. Celui qui rend le réfrigérateur dégarni, les relations plus fragiles et les journées plus longues. Les factures s'accumulent et plus le conflit s'étire, plus l'incertitude grandit. Des couples se sont séparés, des comptes en banque se sont vidés. « C'est la vie qui s'effrite, a mentionné Sébastien. Ça a duré trois mois. C'est long. Si c'était tombé dans un 4^e mois, là, j'aurais commencé à regarder mes options. J'arrivais pas mal au bout du rouleau. » « Plusieurs de mes collègues vivent



de paye en paye, a de son côté expliqué Karine. Quand tu as de la difficulté à faire l'épicerie, c'est vraiment rough. »

Avec le recul

Malgré les défis, les deux sont unanimes : le droit de grève est fondamental. Sébastien garde tout de même de bons souvenirs de son expérience et tisse un lien entre le sentiment d'appartenance et la grève. « Au début du conflit, j'avais 26 ans



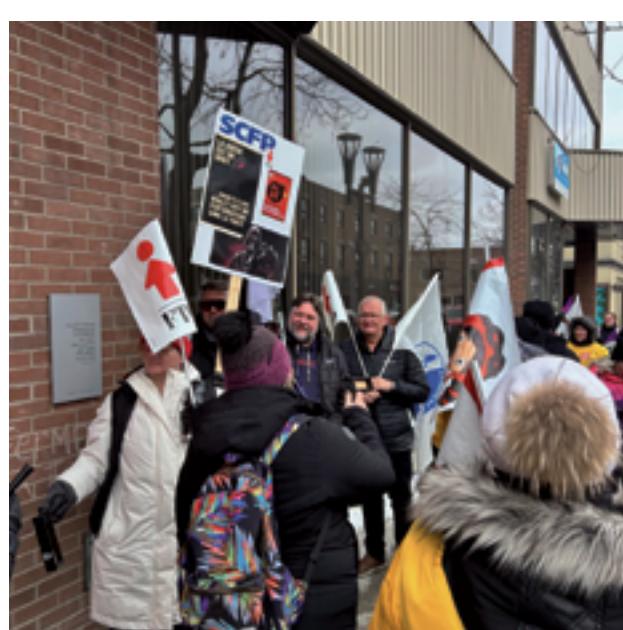
et 4 ans d'ancienneté, a raconté Sébastien. Sans la possibilité de me battre pour mes conditions, le choix de démissionner serait devenu intéressant. J'aurais peut-être choisi de changer de travail puisque ma carrière débutait. Le simple fait d'avoir le pouvoir de revendiquer nous donne envie de rester là où l'on travaille. » Il note au passage que de perdre des employés n'est pas une solution idéale pour les employeurs puisque

ça entraîne une perte d'expertise importante.

Pour Karine, le Front commun a marqué un tournant dans son parcours syndical : « C'est ma sœur qui m'a encouragée à m'impliquer, en me rappelant que c'était ancré dans mes valeurs. Elle avait raison; en vivant ces manifestations, j'ai eu le goût de m'impliquer encore plus. » Aujourd'hui, elle siège au bureau de direction du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Quand la table de négociation devient un mur, il faut parfois se battre. Non pas par goût du conflit, mais par respect pour son métier, pour ses collègues, ses futurs collègues, et pour soi-même. ■

LES RÉGIONS EN ACTION



Partout au Québec, la FTQ a multiplié les initiatives, souvent en collaboration avec d'autres organisations syndicales, pour défendre le droit de grève. Les régions n'ont pas été en reste : de l'Abitibi jusqu'à la Côte-Nord, des mobilisations intersyndicales se sont tenues, avec parfois des campements 24 heures sur 24 devant les bureaux de députés. Face à une attaque directe contre le rapport de force syndical, la FTQ a démontré sa capacité à se mobiliser avec conviction et solidarité.

COURTOISIE DES CONSEILS RÉGIONAUX DE LAFTQ

COLLABORATION

Un projet de loi qui renforcera le pouvoir du patronat au détriment de la population

Par Guillaume Tremblay-Boily, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)

Quand on se penche sur la provenance professionnelle des différents cabinets ministériels dans l'histoire du Québec, on constate que le gouvernement Legault est celui qui compte le plus grand nombre de ministres issu·e·s du monde des affaires depuis la Révolution tranquille. Cela explique sans doute en partie pourquoi le gouvernement exprime constamment un préjugé favorable aux patrons et aux promoteurs immobiliers. Dans les dernières années, on a pu voir une ministre de l'Habitation dire aux

victimes de la crise de logement qu'elles n'ont qu'à investir dans l'immobilier si elles sont insatisfaites des loyers qu'elles paient, ainsi qu'un ministre de la Santé faire appel à des « top guns du privé » pour gérer le système de santé comme s'il s'agissait d'une chaîne de montage. À plusieurs reprises, François Legault s'est permis de prendre parti pour l'employeur dans des conflits de travail du secteur privé, comme celui de l'aluminerie de Bégin en 2019. Son gouvernement a aussi fait adopter des projets de loi – comme le projet de

IRIS

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques

loi 51 sur la construction – qui s'attaquent aux droits des travailleurs et des travailleuses sous prétexte d'alléger la réglementation. Compte tenu de l'antisyndicalisme du gouvernement Legault, il n'est donc pas surprenant qu'il tente aujourd'hui de limiter le droit de grève. S'il est adopté, le projet de loi 89 affaiblira un des principaux outils dont disposent les travailleurs et les travailleuses pour faire valoir leurs droits. Le ministre du Travail s'appuie sur la vieille

idée selon laquelle les syndiqué·e·s « prennent en otage » la population, particulièrement les personnes les plus vulnérables. Ce cliché, qui était déjà utilisé contre les syndiqué·e·s dans les années 1970, ne résiste pourtant pas à l'épreuve des faits. Bien sûr, les grèves peuvent engendrer des désagréments, mais elles sont parmi les actions les plus efficaces que les syndicats peuvent mener pour faire entendre leurs revendications et construire un rapport

de force qui leur est favorable. Et il ne fait aucun doute qu'un syndicalisme fort bénéficie à l'ensemble de la société. Les études démontrent que la syndicalisation exerce une pression à la hausse sur les salaires, y compris ceux des non-syndiqué·e·s. En effet, la peur que les employé·e·s se syndiquent pousse les employeurs à faire des concessions salariales, tandis que la nécessité d'attirer et de conserver la main-d'œuvre incite les employeurs à offrir à leurs employé·e·s des salaires plus élevés pour rester compétitifs par rapport aux postes syndiqués. ■

Une étude publiée par le Fonds monétaire international et portant sur 20 pays industrialisés montre de plus qu'un taux de syndicalisation élevé est associé à une réduction de la part de richesse du 10 % le plus riche et à une augmentation des revenus des déciles les plus pauvres. Les syndicats contribuent donc à une meilleure répartition de la richesse. Aux États-Unis, des études ont d'ailleurs souligné que le déclin du taux de syndicalisation a été un facteur important de l'accroissement des inégalités au cours des quarante dernières années. ■



MAIAFADDOUL

LA FTQ OUVRE LA MARCHE

Un 8 mars féministe et solidaire en Montérégie

Le 8 mars dernier, à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, la 6^e édition de la Marche mondiale des femmes a été lancée en Montérégie sous le slogan évocateur *Encore en marche pour transformer le monde*.

Dans une région malheureusement marquée par un nombre élevé de féminicides, les militantes issues des groupes communautaires et du mouvement syndical se sont rassemblées pour dénoncer les violences systémiques faites aux femmes.

La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie a mis de l'avant la campagne *La prochaine est encore en vie*, un message fort en prévention et un appel urgent à la solidarité.

Des personnes militantes de la FTQ étaient présentes en force, notamment des membres du comité d'actions féministes ainsi que des conseils régionaux de la Montérégie et de Montréal métropolitain. Leur présence témoigne d'un engagement syndical clair : porter les revendications féministes sur tous les territoires dans une perspective de justice sociale et de transformation.

Ce lancement donne le ton à une année d'actions, de mobilisations et de convergences qui culminera le 18 octobre prochain, à Québec, lors du grand rassemblement de la Marche mondiale des femmes.

Parce que les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité.

Parce que l'égalité est une lutte syndicale.

Et parce que la solidarité féministe change le monde. ■

L'ÉGALITÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE

La FTQ à l'ONU pour défendre nos droits

En mars dernier, la FTQ a pris part à la 69^e session de la Commission de la condition de la femme aux Nations Unies, un lieu central pour faire progresser les droits des femmes à l'échelle internationale. Mais cette année encore, les discussions ont été marquées par de fortes tensions idéologiques.



Sous la pression de gouvernements conservateurs, plusieurs références fondamentales ont été retirées des textes finaux : l'approche intersectionnelle, la Convention 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre les violences au travail, les droits des personnes 2SLGBTQIA+ et l'appel à plus de financement public pour les services essentiels. Des omissions lourdes de conséquences qui affaiblissent la portée des engagements adoptés, tout en invisibilisant celles et ceux qui vivent des discriminations croisées.

FTQ

Malgré ce contexte hostile, la mobilisation syndicale féministe a porté ses fruits. En travaillant avec des alliées du monde entier, nous avons réussi à faire reconnaître la protection sociale comme un levier essentiel de justice sociale et à faire progresser la reconnaissance du travail de soin.

Il est crucial que les voix syndicales soient entendues lors de ce type de forum diplomatique mondial pour dénoncer les reculs, revendiquer des avancées concrètes et construire des solidarités internationales.

À la FTQ, nous restons fermement engagées. L'égalité ne doit jamais être mise en veilleuse. Encore moins négociée.

Si vous souhaitez consulter le rapport complet, balayer le code QR suivant. ■



FTQ

Un pas de plus pour la justice féministe et climatique

Lors du Conseil général de la FTQ, plusieurs membres de partout au Québec se sont mobilisés, le 28 mai, à Alma, pour participer à une marche féministe sur le thème *Contre la pauvreté, les violences faites aux femmes et pour la justice climatique*.

Cette marche s'inscrit dans la série d'actions organisées partout au Québec pour souligner les **30 ans de la Marche « Du pain et des roses »**, qui avait réuni en 1995 plus de 800 femmes marchant vers l'Assemblée nationale pour exiger des mesures concrètes contre la pauvreté. La FTQ rappelle son engagement à dire non à toutes les formes de violence envers les femmes, à combattre la pauvreté qui les touche de manière disproportionnée – en particulier celles issues de groupes en quête d'équité – et à agir pour la justice climatique, en reconnaissant les effets spécifiques de la crise environnementale sur ces personnes. ■

SÉMINAIRES PHARES

Toujours à l'avant-garde

En mai dernier, c'est sur le thème *Toujours à l'avant-garde* que s'est tenu le 34^e Séminaire sur le droit du travail et l'arbitrage de griefs de la FTQ, rassemblant environ 180 personnes. Magali Picard y prononçait le mot d'ouverture soulignant le besoin d'un appel à la résilience syndicale contre les entraves aux droits des travailleurs et travailleuses durement acquis.

Lors du séminaire, M^e Marie-Lyne Grenier et M^e Joël Gagnon, du service juridique du SFCP, ont présenté les développements jurisprudentiels en droit du travail. Quant à M^e Pierre-Marc Hamelin et M^e Marc Mancini, arbitres de griefs, ils ont dévoilé les meilleures pratiques en matière d'arbitrage et partagé leurs réflexions sur les impacts

potentiels du projet de loi n° 101, mettant de l'avant l'importance d'un dialogue préalable entre les parties et la médiation arbitrale. Nous avons aussi élargi notre compréhension des relations complexes entre les peuples autochtones et le droit grâce au spécialiste en droit autochtone et membre de la nation W8banaki, M^e Alexis Wawanoloath.

Une fois de plus, cette édition fut un incontournable pour acquérir d'autres connaissances indispensables et rester informés des développements récents en matière de droit du travail! ■

S'investir dans un monde en changement



CHARLOTTEAINVILLE
Denis Bolduc, secrétaire général de la FTQ, a donné le coup d'envoi de la première journée en ouvrant la discussion.

Les 1^{er} et 2 avril dernier, plus de 250 militantes et militants se sont réunis à l'occasion du Séminaire sur la retraite et les assurances de la FTQ, intitulé *S'investir dans un monde en changement*.

Cet événement a nourri notre réflexion sur les enjeux entourant notre système de retraite, nos régimes de retraite et nos assurances collectives. Dans un contexte de transformation et d'instabilité, il est essentiel d'adapter nos stratégies afin d'assurer la pérennité de ces

acquis et de garantir une sécurité financière à tous et à toutes. Trop de personnes, notamment des femmes et des personnes immigrantes, vivent encore la précarité une fois à la retraite.

Investir chez nous

Le séminaire aura aussi permis aux personnes présentes de discuter de l'opportunité d'utiliser notre capital retraite, qui inclut nos régimes de retraite comme source d'investissement dans notre économie québécoise et canadienne. Investir chez nous, c'est renforcer la résilience économique de nos régions, c'est protéger des emplois et c'est donner un sens concret à notre solidarité. Parce que c'est ensemble que nous pourrons bâtir un monde plus juste, plus inclusif et plus solidaire. ■

PL101 : entre reculs inacceptables et avancées à encadrer

Le projet de loi n° 101 (PL101), déposé récemment par le ministre du Travail, Jean Boulet, prétend améliorer certaines lois du travail. Pourtant, dans sa forme actuelle, ce projet soulève d'importantes préoccupations pour les travailleuses, les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Le point de rupture majeur concerne l'intention du gouvernement de créer un régime de santé et de sécurité du travail (SST) à part pour les établissements des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Cette approche vient nier une décision unanime et paritaire du conseil d'administration de la CNESST, qui avait convenu d'appliquer les mécanismes de prévention à l'ensemble des milieux de travail québécois.

Un projet de loi sexisté

Le gouvernement revient donc sur un consensus qui devait enfin mettre fin à une inégalité criante. En créant un régime SST distinct, le PL101 propose de segmenter les droits selon des secteurs d'activités majoritairement féminins, et ce, dans un contexte où les risques de violence, de surcharge, de troubles musculosquelettiques ou d'exposition à des agents infectieux sont pourtant bien documentés dans les réseaux publics. Cette proposition est non seulement un recul, mais aussi une attaque directe pour l'accès au droit en prévention pour les femmes.

Autre volet controversé : l'obligation pour les organisations syndicales de présenter chaque année à leurs membres des états financiers vérifiés selon les principes comptables généralement reconnus. En pratique, cette exigence est déjà respectée par les grandes centrales syndicales. À la FTQ, les états financiers sont audités par une firme externe, présentés au Conseil général, déposés au Congrès triennal, et disponibles pour l'ensemble des membres.

Le véritable problème touche les petites unités syndicales, qui regroupent parfois moins d'une vingtaine de membres. Pour elles, les frais liés à une vérification comptable peuvent dépasser leurs revenus annuels. C'est un angle mort majeur du projet de loi. La FTQ et d'autres organisations étaient présentes en commission parlementaire pour proposer une voie de passage acceptable, respectueuse du droit à l'information sans nuire à la viabilité des petites sections locales.

Cela dit, le projet de loi contient aussi des éléments positifs. L'un des plus notables concerne l'arbitrage des griefs. Désormais, les parties seront tenues de transmettre à l'avance l'ensemble de la preuve avant l'audience. Cette mesure favorisera une déjudiciarisation des conflits, réduira les délais et allègera le processus pour toutes les parties.

En somme, le PL101 est un projet à deux vitesses. S'il contient des avancées techniques en matière de relations du travail, il compromet gravement des protections fondamentales en santé et sécurité. Pour le mouvement syndical, l'enjeu est clair : préserver les acquis collectifs, refuser les discriminations déguisées, et travailler à l'amélioration des lois, sans jamais reculer sur les principes d'égalité et de justice. ■

Ne les oublions pas

Dans le cadre du *Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail*, plus de 200 personnes se sont réunies à Québec pour une cérémonie sobre devant l'Assemblée nationale.

Avec 246 décès en 2024, c'est tout le mouvement ouvrier qui est sous le choc. Si ce chiffre est le plus élevé des 10 dernières années, il marque aussi les esprits par le fait qu'il devrait être en baisse avec la « modernisation » du régime de la santé et sécurité du travail entrée en vigueur en 2021. Or, le constat est clair, les résultats ne sont pas là et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) n'aide en rien à la mise en place des mécanismes qui doivent permettre une meilleure prévention dans les milieux de travail.

Ce n'est pas à court terme que ces mécanismes de prévention deviendront obligatoires, car le ministre du Travail annonce son souhait, avec le projet de loi n° 101 (voir article ci-contre), de reporter d'un an l'entrée

en vigueur du règlement qui doit y voir. Les secteurs de l'éducation et de la santé, où œuvre une majorité de femmes, pourraient même voir les pouvoirs des représentants et comités de santé et sécurité être réduits. Un recul pour satisfaire l'État employeur.

Pendant ce temps, d'autres drames humains se déroulent sous nos yeux. ■



Un acte héroïque à saluer !

C'est une histoire bouleversante, mais surtout inspirante, qui s'est déroulée récemment chez TW Distribution. Deux membres de la section locale 698 du syndicat Unifor – David Savard (président d'unité) et Steve Comptois, ainsi que Mireille Vinet, une employée non syndiquée – ont posé un geste héroïque qui a littéralement sauvé une vie!

Alors qu'un collègue s'effondrait, victime d'un arrêt cardiaque, ils ont immédiatement réagi. Pendant de longues minutes, dans un contexte hautement stressant, ils ont appliqué avec sang-froid les manœuvres de réanimation : massage cardiaque, défibrillateur, bouche-à-bouche... jusqu'à l'arrivée des secours. Grâce à leur intervention rapide et à leur sang-froid, leur collègue est aujourd'hui vivant.

L'importance de la formation

Pour Mireille, David et Steve, il ne s'agit

pas d'une histoire de reconnaissance personnelle. Ce qu'ils souhaitent, c'est

sensibiliser les milieux de travail à l'importance de former le plus de secouristes possible et de fournir l'équipement essentiel, comme les défibrillateurs. Ils ont accepté de raconter leur histoire afin de faire avancer cette cause, qui peut faire toute la différence entre la vie et la mort.

Dans ce cas, il faut aussi souligner le rôle déterminant de l'employeur. La loi exigeait qu'un nombre

restreint de secouristes soit formé selon la taille de l'usine, mais TW Distribution a décidé récemment de former 14 secouristes, et une nouvelle formation est déjà prévue. Cette décision proactive a sauvé une vie.

Unifor est fier de pouvoir compter sur des membres aussi courageux et continuera de revendiquer des milieux de travail à la fois sécuritaires et bien outillés. ■



Le 9 mai dernier, le directeur québécois d'Unifor, Daniel Cloutier, s'est rendu sur place pour leur serrer la main et souligner leur courage. Il était accompagné d'Alexandre Lamarre, représentant national d'Unifor, ainsi que de Nicolas Lalonde, secrétaire-trésorier de la section locale 698. Cette visite, chargée d'émotions, a permis de rendre hommage à ces membres d'exception.

PHOTOS SIMON CLARK

QUAND LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ RASSEMBLENT

Bilan du Sommet SST

Les 15 et 16 avril dernier, plus de 1 500 travailleuses et travailleurs, syndiqués et non syndiqués, représentants de centrales syndicales, de syndicats indépendants et de groupes communautaires se sont rassemblés à Québec dans le cadre du *Sommet sur la santé et la sécurité du travail* (SST). Cette rencontre d'envergure a permis de réunir des voix provenant de tous les horizons du monde du travail québécois pour réfléchir ensemble aux défis actuels en matière de SST, partager des expériences concrètes et tracer des pistes d'action pour l'avenir.

Tout au long du Sommet, les personnes participantes ont eu l'occasion de discuter des impacts des réformes législatives récentes, notamment des changements introduits par la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST). L'un des constats largement partagés est que malgré les avancées, plusieurs défis demeurent pour garantir une protection adéquate de l'ensemble des travailleuses et travailleurs, en particulier dans les milieux où la syndicalisation est faible ou absente.

Bâtir un futur plus sécuritaire, un atelier à la fois

Les nombreux ateliers offerts ont permis d'approfondir plusieurs enjeux prioritaires. On a notamment discuté du retour au travail après une lésion professionnelle, un processus souvent complexe pour les travailleuses et travailleurs blessés, qui doivent composer avec des exigences administratives, des environnements de travail parfois

peu adaptés et une pression accrue pour reprendre rapidement leurs fonctions. L'appauvrissement des personnes victimes d'accidents ou de maladies professionnelles a également été au cœur des discussions, alors que plusieurs témoignages ont illustré les conséquences financières graves qui découlent d'un accident de travail mal pris en charge. L'importance de renforcer les mesures de soutien et d'améliorer l'accès aux indemnités a été mise de l'avant par plusieurs personnes.

Encore et toujours la prévention

La prévention a occupé une place centrale dans les réflexions collectives. Les risques psychosociaux, tels que le stress, l'épuisement professionnel et le harcèlement psychologique, sont apparus comme un enjeu transversal touchant tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, plusieurs ont rappelé la nécessité d'élargir notre conception de la prévention, en intégrant

des approches globales qui tiennent compte de l'organisation du travail, des charges mentales et des rapports de pouvoir en milieu de travail. L'implantation du nouveau régime de SST et les obligations qui en découlent pour les employeurs ont aussi été analysées, avec un accent particulier sur l'importance d'une application rigoureuse et d'un suivi constant des milieux de travail par la CNESST.

SST et femmes, une réalité à part

La question des inégalités de genre en santé et sécurité a été soulevée de manière importante au cours des réflexions. Les participantes et participants ont souligné que les enjeux spécifiques vécus par les femmes dans les milieux de travail, historiquement absents des dispositifs de prévention, doivent être reconnus et intégrés dans toutes les démarches en SST. Qu'il s'agisse des risques liés aux tâches historiquement « invisibilisées », de l'exposition à des violences au travail ou de la non-reconnaissance des maladies professionnelles touchant davantage les femmes, il est devenu clair que les approches traditionnelles doivent être

repensées pour mieux refléter la diversité des réalités vécues.

L'importance de s'unir

Tout au long de ces deux journées, plusieurs intervenants ont souligné que la prévention ne pourra véritablement s'améliorer que si l'ensemble des travailleuses et travailleurs, peu importe leur statut syndical ou leur secteur d'activité, peuvent compter sur des mécanismes efficaces, sur un soutien réel de la CNESST et sur une mobilisation continue des milieux de travail. L'importance d'une formation adaptée, d'une sensibilisation constante et d'une reconnaissance de la voix des travailleurs et des travailleuses comme acteurs centraux de la prévention a été unanimement reconnue.

Le Sommet SST a aussi démontré la capacité de rassemblement du mouvement syndical lorsqu'il s'agit de défendre la santé et la sécurité au travail comme un droit fondamental. La présence massive de syndicats affiliés, de centrales, mais aussi de travailleuses et travailleurs non syndiqués, témoigne d'une prise de conscience collective que les enjeux de SST dépassent les frontières traditionnelles de l'organisation du travail. La solidarité démontrée durant ces deux jours et les discussions franches montrent qu'il est possible de construire, ensemble, des milieux de travail plus sains, plus justes et plus sécuritaires. Les travailleuses et travailleurs du Québec continueront à revendiquer les changements nécessaires pour que la prévention soit au cœur de toutes les pratiques, et pour que la dignité et la sécurité au travail soient des réalités pour chacun et chacune. Un travail qui ne fait que continuer avec le dépôt du projet de loi 101 par le ministre Boulet. ■



Les grands Prix de la CNESST reconnaissent le travail de membres de la FTQ

Transport Padlayat inc., innovation en SST

Dans la catégorie Innovation, PME, les membres de la section locale 9519 du Syndicat des Métallos sont lauréats pour leur participation au développement d'un support de pneus de grandes dimensions. Cette innovation réduit les risques d'accident par écrasement et de troubles musculosquelettiques liés aux efforts excessifs dans la manutention de pièce de plusieurs centaines de kilos. Simple et efficace, cette création met en lumière toute l'inventivité des opérateurs lorsque vient le temps de trouver des solutions aux problèmes dans l'établissement. Elle montre aussi comment le travail des membres du comité de santé et sécurité permet d'orchestrer un changement dans la prévention. Bravo !



Martin Bergeron, leader en SST

Membre de la section locale 261-T du Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie, tabac et meunerie (SITBCTM), Martin s'est vu décerner le grand prix de leader en SST, catégorie « travailleurs ». Ses confrères, ses consœurs et son employeur ont tous reconnu en lui sa grande contribution à la SST. D'abord délégué social depuis plusieurs années, il a profité des nouvelles obligations en SST pour s'impliquer à titre de représentant en santé et sécurité et au sein du comité SST. Il a vu une occasion nouvelle pour traiter des questions de santé psychologique qui se manifestaient chez ses collègues. Il a même développé avec son employeur un comité de santé mentale pour que les risques psychosociaux deviennent une priorité pour l'organisation. Bravo, Martin, pour ce prix qui montre comment l'action syndicale en prévention est possible et payante pour tous et toutes.

Bravo à l'ensemble des personnes participantes aux concours régionaux et provinciaux de 2025.



Pour plus de détails, consultez la page Web de la CNESST au www.cnesst.gouv.qc.ca. ■





Des militants et militantes marchant derrière le slogan de cette édition de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs : *Toujours debout contre l'austérité.*

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

Le 1^{er} mai dernier, des centaines de militants et militantes se sont rassemblés dans les rues de Montréal pour dénoncer les politiques d'austérité et le projet de loi n° 89 de la CAQ, qui menacent directement les travailleurs et travailleuses et fragilisent notre société.

Le message envoyé au premier ministre François Legault et à son ministre du Travail, Jean Boulet, était clair : les travailleurs et travailleuses du Québec sont prêts à se tenir debout pour protéger leurs droits. ■

Changement de garde au Syndicat des Métallos



Dominic Lemieux et Nicolas Lapierre

des Métallos de la Côte-Nord, Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine avant d'être nommé au poste de directeur adjoint et de succéder à Dominic Lemieux. ■

Nicolas Lapierre prend la relève de Dominic Lemieux qui a été directeur québécois du syndicat depuis 2020 et qui a annoncé qu'il quittait la direction des Métallos il y a quelques semaines. Originaire de Natashquan sur la Côte-Nord, Nicolas Lapierre a été le coordonnateur

Retour sur le Forum sur l'intégration de l'IA en milieu de travail

Le 26 mars dernier s'est tenu le *Forum sur l'intégration de l'intelligence artificielle en milieu de travail*. Coorganisé dans le cadre du protocole CSN-CSQ-FTQ-UQAM, l'événement a rassemblé près de 120 personnes issues des milieux syndicaux et universitaires.

Les échanges sont arrivés à un constat clair : l'intelligence artificielle (IA) transforme déjà nos milieux de travail. Surveillance accrue, décisions algorithmiques, tâches automatisées, etc. Le forum a mis en lumière les dérives possibles, mais aussi des leviers d'action.

Qu'elles soient représentantes syndicales ou membres du corps professoral, les personnes participantes ont unanimement souligné l'urgence d'encadrer ces outils pour préserver l'autonomie professionnelle et le sens du travail. Les recommandations sont claires : exiger la transparence, former les membres, négocier des balises, et surtout se mobiliser syndicalement ! L'IA ne doit pas s'imposer en silence. Elle doit être discutée, encadrée, et pourquoi pas... devenir un levier syndical. ■



Alexis Brabant



affiliés; en tant que vice-président exécutif régional de l'AFPC-Québec, il a déjà siégé au Bureau de la FTQ et au CA du Fonds de solidarité FTQ. En plus de sa grande expérience syndicale et de gestionnaire, il apporte son sens de l'organisation et son flair politique.

Chantal Robert



Alexis Brabant a joint l'équipe de la FTQ en mai à titre de conseiller syndical au service de la recherche. Auparavant analyste des politiques pendant cinq ans au gouvernement fédéral, il a développé une solide capacité à naviguer dans les rouages de l'administration publique, notamment au ministère du Travail et à celui de l'Industrie.

Djamila Mones



Depuis mars, Djamila Mones est conseillère syndicale au service de la recherche. Auparavant, elle a occupé le poste de conseillère syndicale au service de la francisation. Avant son arrivée à la FTQ, Djamila a travaillé comme chercheuse et professionnelle d'enseignement universitaire (UQAM, UQO). Ses travaux ont porté sur les fractures politiques et régionales au Canada et sur les transformations stratégiques des populismes de droite.

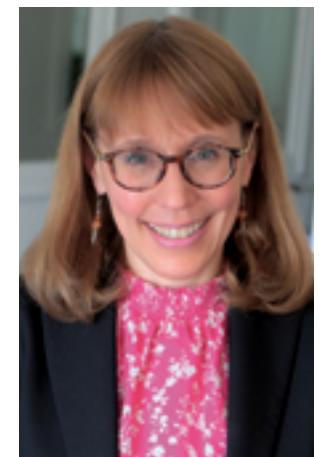
Yvon Barrière



La FTQ est heureuse d'accueillir Yvon Barrière au poste de directeur général. Fier d'une longue carrière de militant et de dirigeant, notamment au Syndicat des employés et des employées de la Sécurité et de la Justice et à l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), il connaît bien la FTQ, ses structures et ses

un nouveau défi au sein de l'équipe du Centre de formation économique du Fonds de solidarité FTQ. Originaire de Thetford Mines et diplômé en science politique, Jean a commencé à militer dans le secteur minier auprès de son syndicat local des Métallos. Rapidement, il devient un formateur hautement apprécié qui l'amène à la présidence de son unité avant d'être embauché à la FTQ en 2009 à titre de conseiller, puis de directeur du service de l'éducation par la suite.

Lucie Morissette



Chantal Robert s'est jointe à l'équipe de la FTQ en mars dernier à titre d'adjointe administrative - réceptionniste. Elle travaille également en collaboration avec le conseiller au service de la francisation. Auparavant, Chantal a travaillé à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à la Direction des affaires juridiques.

Stéphane Hudon



C'est en 2014 que Stéphane Hudon s'est joint à l'équipe du service de l'éducation à titre de conseiller. Il s'est notamment occupé du dossier de développement local et régional. Au printemps, Stéphane a joint l'équipe de la Direction du développement du marché de l'épargne du Fonds de solidarité FTQ à titre de coordinateur à la souscription.

Karine Crépeau



Karine Crépeau avait joint l'équipe du service de l'éducation à titre de conseillère au début 2024. Lors de son mandat, elle a mis à jour différentes formations existantes et en a également conçu des nouvelles, comme celles dans le cadre des élections fédérales et Agir syndicalement pour les travailleuses et travailleurs migrants temporaires. Elle retourne au bercail, à la FIQ, pour y poursuivre son chemin de formatrice au service de l'éducation. ■

Les États généraux du syndicalisme sont lancés !

Cela fait maintenant plus de 20 ans que la FTQ réclamait des états généraux sur le syndicalisme. Trois résolutions ont été adoptées à ce sujet lors des congrès de la FTQ (2013, 2016 et 2019), mais plusieurs tentatives de lancement ont dû être reportées en raison d'enjeux comme les élections, le maraudage ou encore la pandémie. Le dossier a été relancé en 2021, puis a donné lieu à un an et demi de discussions intersyndicales, avant d'être officiellement enclenché en mai 2023, à l'initiative de notre présidente. C'est donc maintenant – et enfin – le moment tant attendu de monter à bord !

L'union fait l'avenir

Le 31 mars 2025, les neuf principales organisations syndicales du Québec ont donné le coup d'envoi des États généraux du syndicalisme sur le thème *L'union fait l'avenir*. Cet événement marque le lancement d'une réflexion collective sur l'avenir du syndicalisme dans un contexte social, économique et politique en pleine transformation.



ALEXANDRE CLAUDE

La journée a été ponctuée de panels de discussion animés par Mélanie Laroche, professeure titulaire à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, abordant des thèmes clés : l'histoire d'un syndicalisme en mouvement, les défis et les réalités actuelles et les regards vers l'avenir. Notre présidente s'est démarquée par la franchise et la transparence avec lesquelles elle a exprimé ses attentes envers la démarche. « *On n'a plus le luxe d'attendre. Il faut se remettre en question collectivement. Comme mouvement syndical, notre devoir est de nous tourner vers toutes les travailleuses et tous les travailleurs – y compris*

celles et ceux des secteurs non syndiqués, là où c'est difficile, là où ça demande du temps et de l'énergie. C'est notre façon de prouver notre pertinence, de rappeler pourquoi on existe. Si on veut continuer de peser dans la balance, il faut bousculer nos façons de faire, revoir notre solidarité intersyndicale et élargir notre terrain d'action! », a déclaré Magali Picard.

Une union inédite et nécessaire

L'APTS, la CSD, la CSN, la CSQ, la FAE, la FIQ, la FTQ, le SFPQ et le SPGQ unissent donc leurs forces pour construire l'avenir du syndicalisme québécois. Au cœur de cette démarche : une conversation profonde et

honnête sur notre avenir collectif pour identifier ce qui fonctionne, ce qui coince et ce qu'on peut faire de mieux afin de répondre aux attentes des travailleuses et des travailleurs. Les États généraux du syndicalisme, c'est une occasion de nous rapprocher de nos membres en affirmant, ensemble, la place qui nous revient.

Consultations à venir : restez à l'affût !

La phase de consultations vise à recueillir les constats des membres sur l'état du syndicalisme à travers des ateliers organisés par chaque organisation syndicale. Structurés autour de sept grandes thématiques, les échanges sont consignés anonymement pour alimenter un rapport synthèse qui servira de base à la suite des travaux. Participez en grand nombre et n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat pour en savoir plus. Visitez le site syndicalisme.com pour toutes les informations. ■



Chantier de réflexion sur le travail migrant

Donnant suite à une résolution du dernier Congrès de la FTQ, le Chantier de réflexion sur le travail migrant a eu lieu les 6 et 7 mai dernier à Québec.

L'événement fut un franc succès, regroupant plus de 150 militantes et militants syndicaux, intervenants communautaires, chercheurs et experts des enjeux relatifs au travail migrant. Le Chantier fut l'occasion de riches échanges visant à nourrir les prises de position et les actions de la FTQ sur le dossier. Des panels de discussions ont notamment été tenus sur la question de l'abolition des permis fermés, de la francisation et de la pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, le Chantier fut également l'occasion de procéder au lancement de la publication *Ni étrangers, ni temporaires : Un guide d'accompagnement syndical des travailleurs migrants*. Ce guide est une collaboration entre la FTQ, le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et le Réseau d'aide aux travailleurs et travailleurs migrants agricoles temporaires (RATTMAQ). Le guide vise notamment à fournir des outils pour l'intervention auprès de nos membres travailleuses et travailleurs migrants afin de favoriser leur intégration et leur participation à la vie syndicale, ainsi que des exemples de clauses de convention collective adaptées à leur réalité. Pour consulter le guide :

ftq.qc.ca/guide-tmt. ■



ERIC LABBE

ENJEUX RÉGIONAUX

Réflexion sur l'action régionale

Le 25 février dernier, plus de 120 militantes et militants de toutes les régions du Québec se sont réunis à Laval pour une Journée de réflexion sur l'action régionale de la FTQ. Cette rencontre visait à dresser un état des lieux des conseils régionaux de la FTQ, en dégager les forces, les défis, mais surtout les pistes pour l'avenir.

Défis et pistes d'action

En matinée, les discussions ont pris la forme d'ateliers autour de quatre grands thèmes : la mission de la FTQ en région, l'engagement et l'affiliation aux conseils, la mobilisation syndicale en région et les relations entre les différents acteurs syndicaux régionaux. Ces échanges

ont permis de mieux cerner les rôles actuels et souhaités des conseils, en plus de faire émerger plusieurs propositions pour renforcer leur action. Les personnes participantes ont notamment souligné le besoin d'une vision commune, de mécanismes pour favoriser la relève ainsi qu'une meilleure reconnaissance des conseils au sein de la structure syndicale. Les discussions ont aussi mis en évidence la contribution des conseils au développement de la vie militante, au soutien aux luttes et à la représentation politique en région. Parmi les défis identifiés : la connaissance parfois insuffisante des conseils et de leur rôle, le manque de ressources ou encore la difficulté d'assurer

Initiatives régionales

Trois conseils ont également partagé des initiatives illustrant leur dynamisme. En Montérégie, un tournoi de golf au profit de Centraide permet de conjuguer solidarité et visibilité syndicale. À Montréal, des journées d'orientation sur des enjeux sociaux et d'actualité servent de tremplin à la réflexion collective. Dans Laurentides-Lanaudière, un comité a été mis sur pied pour créer des occasions de dialogue et de rapprochement entre le conseil, les syndicats affiliés et les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Des instances essentielles

En après-midi, un panel est venu nourrir les réflexions, avec les interventions de Sylvain Martin, ancien conseiller politique à la FTQ, Sonia Charrette, présidente du Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, et Thomas Collombat, professeur de science politique à l'Université du Québec en



Outaouais (UQO). Ils ont notamment rappelé l'importance de mieux faire connaître ces instances, de reconnaître leur autonomie et leur ancrage territorial, mais aussi de renforcer leur fonction politique, en tant qu'espaces de solidarité, de représentation intersyndicale et d'intervention dans la sphère publique. Plusieurs pistes d'action ont été évoquées : mieux former et outiller les personnes impliquées, clarifier le mandat des conseils, réfléchir à l'ouverture vers les non-syndiqués et envisager leur rôle comme des « Maisons des travailleurs ». Dans un contexte de recul des structures démocratiques locales, les conseils apparaissent plus que jamais comme des lieux à préserver, à renforcer... et à faire vivre.

Pour poursuivre cet élan et approfondir les réflexions amorcées, une recherche partenariale sera lancée prochainement entre la FTQ et Thomas Collombat, professeur à l'UQO. En collaboration avec les conseils, ce projet permettra notamment de dresser un portrait actualisé de leur état de santé et de développer un guide d'action politique régional. Une étape importante pour renforcer les conseils régionaux, ces relais essentiels de l'action syndicale de la FTQ. À suivre ! ■

CONFLITS FTQ AU 5 JUIN 2025

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE	RIVIÈRE-ROUGE	50	SCFP-2867	2024-12-04 (1 JOURNÉE DE GRÈVE) 2025-03-17 (3 JOURNÉES DE GRÈVE)
PARAMÉDICS DE LA FRATERNITÉ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEUSES DU PRÉHOSPITALIER DU QUÉBEC	14 ENTREPRISES AMBULANCIÈRES (PARTOUT AU QUÉBEC)	700	SCFP-7300	2024-12-11 (GRÈVE)
EMPLOYES ET EMPLOYES MANUELS DE LA VILLE DE QUÉBEC	QUÉBEC	1300	SCFP-1638	2025-02-20 (GRÈVE ILLIMITÉE DE SOIR ET DE FIN DE SEMAINE)
ALLIANCE SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION (SECTEUR RÉSIDENTIEL)	PARTOUT AU QUÉBEC	65 000	FTQ-CONSTRUCTION	2025-05-28 (GRÈVE)

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / 24 FÉVRIER 2025 AU 30 MAI 2025

- ▼ **AIEST** : École nationale de théâtre du Canada - Montréal (Monument National).
- ▼ **AIMTA** : Blondel Canada inc. - Mirabel.
- ▼ **MÉTALLOS** : Métal Sigma inc. - Saint-Jean-sur-Richelieu / Services de sécurité spécialisée S3-K9 inc. - Hôpital de Rimouski - Tous les palais de justice de la région du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie - Tous les palais de justice de la Côte-Nord - Tous les palais de justice de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean / 9081-9012 Québec inc. (Halte 174) - Yamachiche / Béton Provincial Ltée - Port-Cartier - Les Escoumins / Groupe Signalisation (Signalisation de l'Estrie inc.) - Sherbrooke.
- ▼ **SEPB** : Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis - Tous les établissements / Fédération des Caisses Desjardins du Québec - Montréal - Ste-Foy.
- ▼ **SCFP** : Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Gore - SCFP 7232 / Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Rouyn-Noranda - SCFP 7108 / Office d'habitation des Laurentides - Saint-Jérôme (Tous les établissements) / Municipalité de Saint-Calixte - Tous les établissements /
- ▼ **SQEES-298** : Santé Courville inc. - Estrie.
- ▼ **TEAMSTERS** : L'Aréna des Canadiens inc. - Montréal (Centre Bell) / Complexe Hôtelier Massif de Charlevoix s.e.c. - Petite-Rivière-Saint-François / Villa Belle Rive inc. - Montréal-Nord / Letourneau Transports Inc. - Rouyn-Noranda / Remtec inc. - Chambly / Lactalis Canada inc. - Montréal / Super C, une division de Metro Richelieu inc. - Montréal / Air Liquide Canada inc. - Bécancour.
- ▼ **TUAC** : Buopro citation inc. - Drummondville / Loblaw's inc. - Saint-Laurent / 9377-8124 Québec inc. - Québec (Villa Ste-Sophie) - Sainte-Sophie / 9020-5758 Québec inc. (Avril supermarché santé) - Granby.
- ▼ **UES 800** : ABM International inc. - Anjou / Services d'entretien Bee-Clean - Laval - Pointe-Claire.
- ▼ **UNIFOR** : 9039-7571 Québec inc. (Park Avenue Volvo Brossard) - Brossard / 9421-9060 Québec inc. (Ford St-Basile) - St-Basile-le-Grand / Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants - Montréal / G.D.S. Valoribois inc. - Dégelis / Aide - Maison Vallée de la Matapédia - Amqui / Garage Montplaisir Ltée - Drummondville / Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) - Tous les établissements au Québec / Le Groupe Riverin inc. (Bétonnières du Golfe) - Jonquière.

34^e Congrès de la FTQ à venir!

C'est du 24 au 27 novembre prochain que se tiendra, à Québec, le 34^e Congrès de la FTQ sous le thème *Bâtissons l'avenir, imposons le changement*. Dans un monde du travail en pleine mutation, il ne suffit plus de défendre ce que nous avons acquis : il faut imaginer de nouvelles façons de représenter ceux et celles qui ne se reconnaissent plus dans le mouvement syndical ou encore pas du tout. Ce Congrès de la FTQ s'articulera notamment autour d'une réflexion sur la représentation des personnes non syndiquées. La FTQ a toujours été un moteur de progrès social, avec audace, pour forger un avenir à la hauteur de ses ambitions. Elle doit aujourd'hui continuer d'innover, hors des sentiers battus, afin que personne ne soit laissé de côté pour une société plus juste, plus égalitaire et plus solidaire. ■



CABANA SÉGUIN

LA CHRONIQUE DE LA CAISSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS UNIS.

Une caisse à l'écoute des travailleuses et des travailleurs

Être membre de la Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis, c'est bien plus qu'adhérer à une institution financière : c'est faire partie d'un réseau solidaire enraciné dans le monde du travail. Unique en son genre, la Caisse a été fondée par et pour les travailleuses et les travailleurs afin de répondre concrètement à leurs besoins, avec une expertise développée autour de leurs réalités économiques, sociales et syndicales.

Ici, on comprend les défis que vivent les membres sur leurs milieux de travail, que ce soit des problématiques reliées au système de paie, une grève ou votre régime de retraite. Grâce à une connaissance fine des particularités du travail, les conseillères et conseillers de la Caisse accompagnent les membres avec rigueur et humanité.

Que ce soit pour établir un plan d'épargne adapté à vos objectifs, obtenir un soutien en période difficile, ou recevoir des conseils pour mieux comprendre vos options, vous trouverez à la Caisse une équipe qui parle le même langage que vous. Un accompagnement personnalisé, enraciné dans les valeurs de solidarité, d'équité et de justice sociale.

Parce que les enjeux financiers ne sont jamais déconnectés des conditions de travail, la Caisse est un véritable levier pour une meilleure prise en charge de votre avenir. Rejoignez un mouvement qui place les travailleuses et les travailleurs au cœur de ses priorités.



Engagée
dans votre intérêt

 **Desjardins**
Caisse des Travailleuses et Travailleurs unis

LA CHRONIQUE DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Saviez-vous que...

Pour le Fonds de solidarité FTQ allier rendements financiers et rendements sociaux allait de pair ?

Depuis 2022, en plus de générer un rendement raisonnable à nos épargnantes et épargnantes on mise sur six rendements sociaux qui nous permettent de faire une différence dans des enjeux clés du Québec.

▼ **RETRAITE DÉCENTE**
L'épargne-retraite est au cœur de notre action. Grâce au travail de nos 1793 responsables locaux et aux 94 formations de notre Centre de formation économique données en 2024, nous sensibilisons

les Québécois et Québécoises au pouvoir de l'épargne.

▼ **TRANSITIONS TECHNOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE JUSTES**

L'innovation, la productivité, la réduction de notre empreinte écologique sont tous des éléments de transitions que nous devons adapter au contexte que nous connaissons aujourd'hui. Et pour le Fonds, ça veut dire d'accompagner nos entreprises en gardant les travailleurs et

travailleur au centre de ces changements.

▼ **IMMOBILIER DURABLE**

Plus que jamais, avec le Fonds immobilier de solidarité FTQ, on multiplie nos investissements en immobilier durable, c'est-à-dire dans des projets qui sont à la fois économiquement, environnementalement et socialement responsables, afin de pallier la pénurie du logement d'aujourd'hui tout en construisant les milieux de vie de demain.

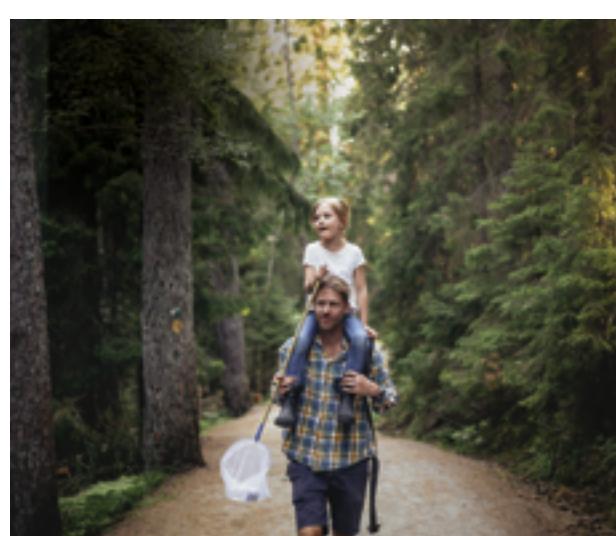
▼ **CROISSANCE PÉRENNE DE NOS PME**

En ces temps économiques difficiles, notre équipe est là pour accompagner les entreprises de

toutes les régions du Québec dans leur croissance. On fait aussi du repreneuriat une priorité nationale parce qu'on considère que garder nos entreprises, ici, est une nécessité. L'an dernier, c'est 1,4 milliard que le réseau du Fonds de solidarité FTQ a investis dans l'économie du Québec.

▼ **ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS**

Dans une réalité où la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir dans plusieurs secteurs et dans plusieurs régions du Québec, retenir et attirer les talents prend tout son sens. Au Fonds, on se donne le mandat d'outiller



les entreprises et de les aider à adopter les meilleures pratiques.

Pour en savoir plus sur Notre Impact, visitez-nous :



[www.
fondsftq.
com/notre-impact](http://www.fondsftq.com/notre-impact)

 **FONDS**
de solidarité FTQ